

**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 01-2015**

**Approuvant le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2014**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 28 novembre 2014 présenté par le Directeur,

Sur proposition du Président,

Approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2014.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**

**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 02-2015**

**Approuvant le Rapport d'activité 2014 et le Bilan du contrat d'objectifs 2012-2014**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le rapport d'activité 2014 et le bilan du contrat d'objectifs 2012-2014 de l'établissement public du parc présentés par le directeur,

Approuve le rapport d'activité 2014 de l'établissement public du parc national du Mercantour ainsi que le bilan du contrat d'objectifs 2012-2014.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**







## Conseil d'Administration

Séance du 16 mars 2015

Résolution n° 03-2015

### Approuvant le Compte financier 2014

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M. 9.1 ;

Vu les rapports de l'Agent Comptable et de l'Ordonnateur ;

Sur proposition du Président,

Décide :

Article 1 : d'approuver le compte financier 2014 qui génère un déficit de 688 916,29 € et une diminution du fonds de roulement de 1 270 039,68 €.

Article 2 : d'arrêter le résultat déficitaire de l'exercice à la somme de 688 916,29 € qui est porté au compte 119 « report à nouveau - débiteur ».

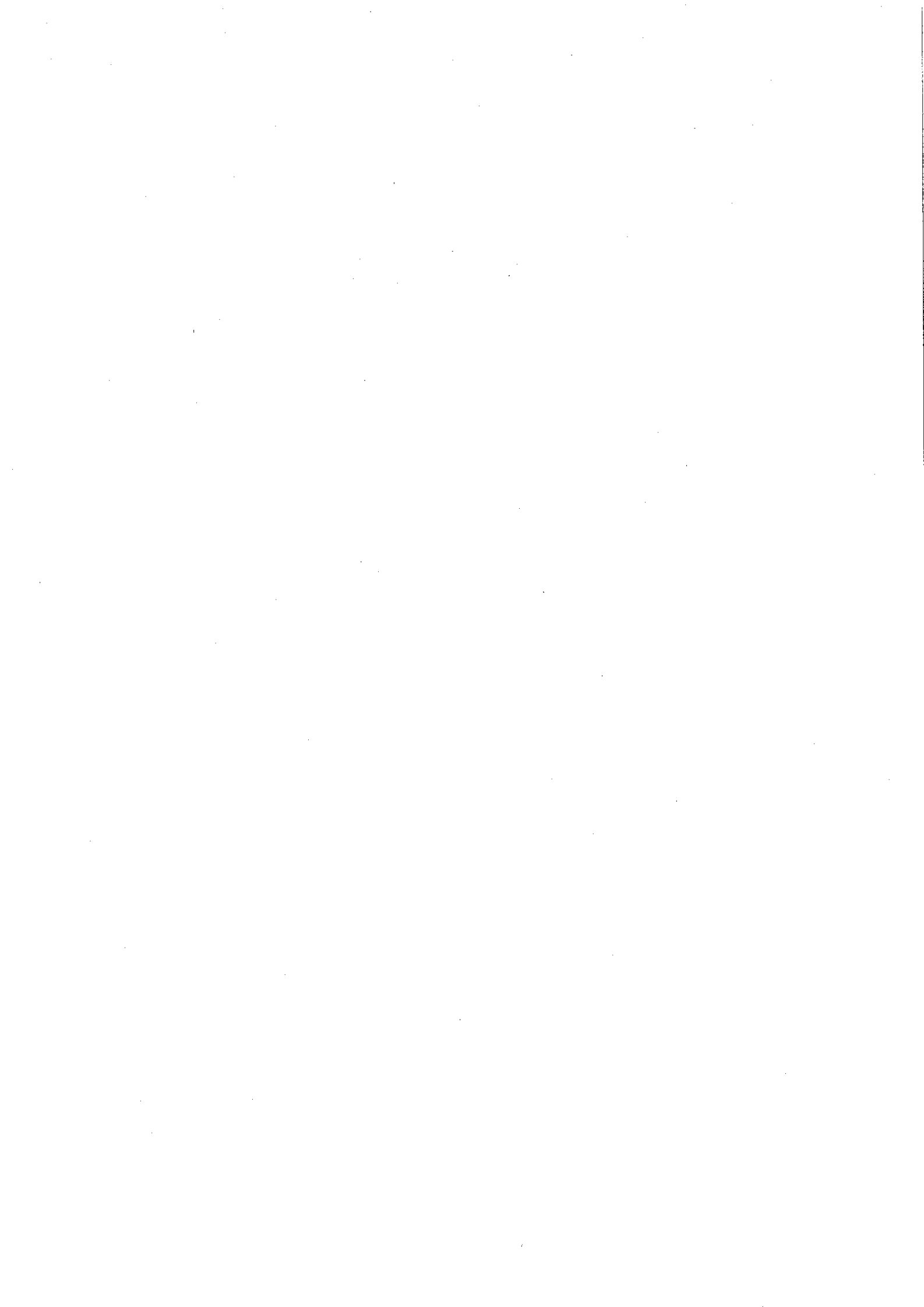
A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration

Fernand BLANCHI

Le Directeur  
du Parc national

Alain BRANDEIS



**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 04-2015**

**Approuvant le BR 1 2015 (BRU)**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M. 9.1 ;

Vu le rapport du Directeur et les courriers d'autorisation par les 2 autorités de tutelle ;

Sur proposition du Président,

Décide :

Article 1 : d'approuver le budget rectificatif urgent n° 1 de 2015, tel qu'il apparaît sur les tableaux joints en annexe.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**

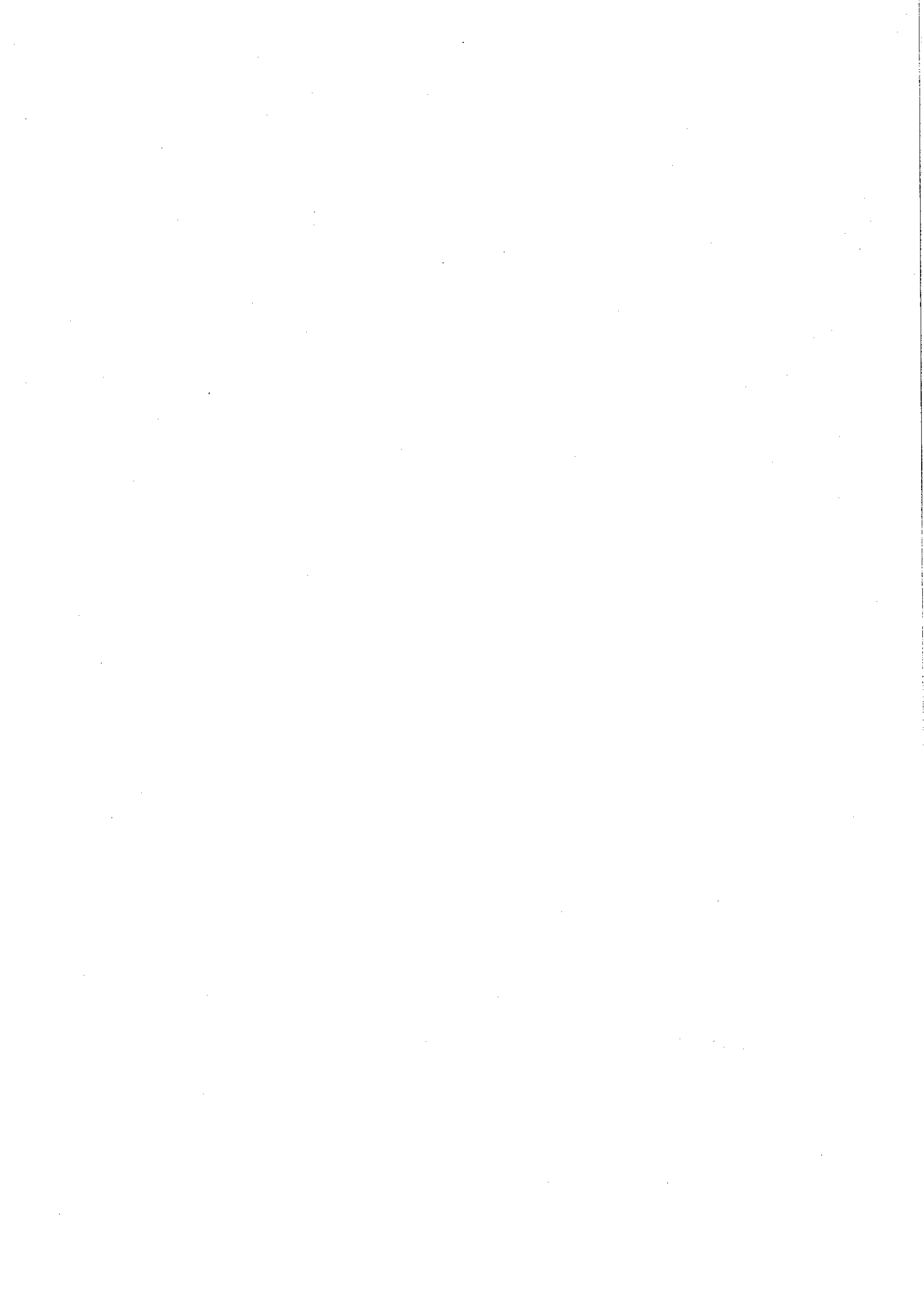


Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
ACCU	équipements espaces d'accueil équipements espaces d'accueil	0.00 0.00	6.00 6.00	0.00 0.00	6.00 6.00
ACTN	activités et sports de pleine nature activités et sports de pleine nature	0.00 0.00	5.00 5.00	0.00 0.00	5.00 5.00
AGRC	gestion des milieux agro-pastoraux gestion des milieux agro-pastoraux	0.00 0.00	11.39 11.39	0.00 0.00	11.39 11.39
AMOF	amortissement amortissement	0.00 0.00	60.00 60.00	0.00 0.00	60.00 60.00
ASSE	Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...) Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...)	0.00 0.00	15.60 15.60	0.00 0.00	15.60 15.60
ASSU	assurances (hors véhicules) assurances (hors véhicules)	0.00 0.00	3.00 3.00	0.00 0.00	3.00 3.00
AUTO	part autofinancement sur crédits extérieurs part autofinancement sur crédits extérieurs	0.00 0.00	50.00 50.00	0.00 0.00	50.00 50.00
BATI	entretien bâtiments entretien bâtiments	0.00 0.00	97.07 97.07	52.09 52.09	149.16 149.16
BAYA	REFUGE DE BAYASSE REFUGE DE BAYASSE	0.00 0.00	15.14 15.14	134.44 134.44	149.58 149.58
BURE	matériel bureautique matériel bureautique	0.00 0.00	23.89 23.89	0.00 0.00	23.89 23.89
CANT	travaux et entretien cantonnière travaux et entretien cantonnière	0.00 0.00	0.00 0.00	12.31 12.31	12.31 12.31
CHAR	charte (outil de suivi etc...) charte (outil de suivi etc...)	0.00 0.00	7.00 7.00	0.00 0.00	7.00 7.00
COMM	communication et événementiel communication et événementiel	0.00 0.00	14.32 14.32	0.00 0.00	14.32 14.32
COUR	Courrier Courrier	0.00 0.00	10.00 10.00	0.00 0.00	10.00 10.00
CRED	crédits délégués crédits délégués	0.00 0.00	10.50 10.50	0.00 0.00	10.50 10.50
DANI	danilo ré	0.00	2.20	0.00	2.20



**Tableau 2**
**Compte et prévisionnel agrégé**

DEPENSES	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001	RECETTES	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001
Personnel	5 096 774,74	5 002 109,00	5 002 109,00	Subvention d'exploitation	6 840 402,41	6 403 612,00	6 403 612,00
Fonctionnaires personnels	2 249 671,51	1 114 503,00	1 260 794,25	Autres ressources	53 760,97	10 000,00	530 770,29
Intervenir	332 539,95	250 000,00	573 139,15				
<b>AL DES DEPENSES (1)</b>	<b>7 678 986,20</b>	<b>6 366 612,00</b>	<b>6 836 042,40</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (2)</b>	<b>6 894 163,38</b>	<b>6 413 612,00</b>	<b>6 934 382,29</b>
Résultat net : bénéfice (3) = (2) - (1)	0,00	47 000,00	98 339,89	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	784 822,82	0,00	0,00
<b>TOTAL E du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) :</b>	<b>7 678 986,20</b>	<b>6 413 612,00</b>	<b>6 934 382,29</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>7 678 986,20</b>	<b>6 413 612,00</b>	<b>6 934 382,29</b>

**Capacitèancement (CAF)**

Intitulé	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001
Résultat net de l'exercice : Bénéfice (3 positif) ou Perte (4 négatif)	-784 822,82	47 000,00	98 339,89
+ dot : amortissements et provisions (68)	323 303,78	60 000,00	60 000,00
- reamortissements et provisions (78)	0,00	0,00	520 770,29
- quos subventions d'investissement virées au compte de résultat (777)	0,00	0,00	0,00
+ valcomptable des éléments d'actifs cédés (675)	0,00	0,00	0,00
- processions d'éléments d'actifs (775)	0,00	0,00	0,00
IAF	461 519,04		362 430,40
CAF		107 000,00	

**Tableau ement prévisionnel agrégé**

EMPLOIS	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001	RESSOURCES	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001
Insuffisance de financement	461 519,04	0,00	362 430,40	Capacité d'autofinancement	0,00	107 000,00	0,00
Investis	904 427,17	47 000,00	613 901,11	Financement de l'actif par l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0,00	0,00	0,00
				Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>TAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>1 365 946,21</b>	<b>47 000,00</b>	<b>976 331,51</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>107 000,00</b>	<b>0,00</b>
APPORTS DE ROULEMENT : (7) = (6) - (5)	0,00	60 000,00	0,00	PRELEVEMENT au FONDS DE ROULEMENT : (8) = (5) - (6)	1 365 946,21	0,00	976 331,51

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur	
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
	0.00	2.20	0.00	2.20
DIVEF	0.00	76.22	0.00	76.22
EAU	0.00	76.22	0.00	76.22
ECOT	0.00	18.05	0.00	18.05
RISM	0.00	18.05	0.00	18.05
EDITI	0.00	10.00	0.00	10.00
EEEDD	0.00	10.00	0.00	10.00
FDD	0.00	25.50	0.00	25.50
FORE	0.00	25.50	0.00	25.50
FORM	0.00	13.00	0.00	13.00
ION	0.00	13.00	0.00	13.00
TECT	0.00	74.70	0.00	74.70
GYPH	0.00	74.70	0.00	74.70
INFOF	0.00	24.32	0.00	24.32
MAD	0.00	24.32	0.00	24.32
MARC	0.00	32.26	0.00	32.26
MATE	0.00	32.26	0.00	32.26
MATN	0.00	5.00	0.00	5.00
	0.00	5.00	0.00	5.00
	0.00	29.04	0.00	29.04
	0.00	29.04	0.00	29.04
	0.00	10.69	15.00	25.69
	0.00	10.69	15.00	25.69
	0.00	55.56	0.00	55.56
	0.00	55.56	0.00	55.56
	0.00	10.00	0.00	10.00
	0.00	10.00	0.00	10.00
	0.00	11.50	10.00	21.50
	0.00	11.50	10.00	21.50
	0.00	26.80	0.00	26.80

DM N°0001

(Tableau récapitulatif)

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
IT	matériel de montagne	0,00	26,80	0,00	26,80
MATS	petit matériel scientifique	0,00	3,00	0,00	3,00
ENT	petit matériel scientifique	0,00	3,00	0,00	3,00
MERV	dépenses hors personnel site Merveilles	0,00	33,20	0,00	33,20
LE	dépenses hors personnel site Merveilles	0,00	33,20	0,00	33,20
MILIE	biodiversité des milieux (ex. zone quiétude ...)	0,00	4,94	0,00	4,94
	biodiversité des milieux (ex. zone quiétude ...)	0,00	4,94	0,00	4,94
MOBIL	meublier bureau	0,00	3,00	0,00	3,00
R	meublier bureau	0,00	3,00	0,00	3,00
NUME	support numérique (internet, écoguide ...)	0,00	13,10	0,00	13,10
NUME	support numérique (internet, écoguide ...)	0,00	13,10	0,00	13,10
PDEIA	AP expertise pastorale tétras	0,00	3,67	0,00	3,67
P22	AP expertise pastorale tétras	0,00	3,67	0,00	3,67
PDEIA	AP concours prairies fleuries	0,00	3,18	0,00	3,18
P23	AP concours prairies fleuries	0,00	3,18	0,00	3,18
PDEIC	échanges transfrontaliers socio-pro tourisme AT 20	0,00	0,09	0,00	0,09
T12	échanges transfrontaliers socio-pro tourisme AT 20	0,00	0,09	0,00	0,09
PDEIY	AP labels internationaux	0,00	6,00	0,00	6,00
P31	AP labels internationaux	0,00	6,00	0,00	6,00
PERS	frais de personnel	5 002,11	0,00	0,00	5 002,11
NEL	frais de personnel	5 002,11	0,00	0,00	5 002,11
PHOT	observatoire photo	0,00	5,00	0,00	5,00
	observatoire photo	0,00	5,00	0,00	5,00
RADIC	réseau radio	0,00	9,60	0,00	9,60
	réseau radio	0,00	9,60	0,00	9,60
RECE	frais de réception (hors CA, CS et CESC)	0,00	6,50	0,00	6,50
ION	frais de réception (hors CA, CS et CESC)	0,00	6,50	0,00	6,50
RECH	programmes de recherche nationaux et internationaux	0,00	2,00	0,00	2,00
CHE	programmes de recherche nationaux et internationaux	0,00	2,00	0,00	2,00
REGIE	produits à la vente	0,00	20,00	0,00	20,00

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur	
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	Total
produits à la vente	0.00	20.00	0.00	20.00
RESE	0.00	5.80	0.00	5.80
X programme réseau (OGM ...)	0.00	5.80	0.00	5.80
SENTI	0.00	79.37	0.00	79.37
S sentiers	0.00	79.37	0.00	79.37
SIERGE	0.00	0.00	100.35	100.35
Réhabilitation siège	0.00	0.00	100.35	100.35
SIG	0.00	14.72	2.00	16.72
sig	0.00	14.72	2.00	16.72
SIGN/	0.00	12.22	0.00	12.22
TIQ signalétique	0.00	12.22	0.00	12.22
STAG	0.00	7.00	0.00	7.00
stagiaires, service civique (gratifications, FDD)	0.00	7.00	0.00	7.00
RES	0.00	7.00	0.00	7.00
stagiaires, service civique (gratifications, FDD)	0.00	7.00	0.00	7.00
SUBV	0.00	573.14	0.00	573.14
TION subventions aux communes	0.00	573.14	0.00	573.14
TELEI	0.00	45.00	0.00	45.00
2NIE téléphonie	0.00	45.00	0.00	45.00
TEND	0.00	0.00	38.92	38.92
maison tente	0.00	0.00	38.92	38.92
UNES	0.00	18.46	0.00	18.46
Classement UNESCO	0.00	18.46	0.00	18.46
VALO	0.00	2.26	0.00	2.26
valorisation patrimoine culturel	0.00	2.26	0.00	2.26
VEHIC	0.00	187.76	248.79	436.54
véhicules (achat, entretien, assurance ...)	0.00	187.76	248.79	436.54
VEILL	0.00	10.00	0.00	10.00
veille éco/toxico	0.00	10.00	0.00	10.00
VETEI	0.00	11.19	0.00	11.19
Vêtements, habillement .....	0.00	11.19	0.00	11.19
NTS	0.00	11.19	0.00	11.19
Vêtements, habillement .....	0.00	11.19	0.00	11.19
<b>Total</b>	<b>5.002.11</b>	<b>1.833.93</b>	<b>613.90</b>	<b>7.449.94</b>



Tableau 7 : Compte de résultat prévisionnel détaillé

Cot	Intitulé	Dépenses			Recettes			
		Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001	Compte	Intitulé	Exécution 2014	BP 2015
	<b>Personnel</b>	<b>5 089 348.06</b>	<b>5 002 109.00</b>	<b>5 002 109.00</b>	<b>74</b>	<b>SUBV D'EXPLOITATION</b>	<b>6 752 778.41</b>	<b>6 403 612.00</b>
631	Impôt Tax Ver As Rém	309 886.00	276 919.51	276 919.51	741	Etat	6 545 948.57	6 343 612.00
633	Impôt Tax Ver As Rém	26 386.00	60 444.13	60 444.13	744	Coll Pub Orga Inter	206 829.84	60 000.00
641	Rém P Perm & Emp Blo	2 840 098.75	2 818 752.76	2 818 752.76	75	AUTRE PROD GEST COUR	0.00	10 000.00
644	Rému Pers sur Conv	314 404.78	261 200.00	261 200.00	751	Redevances	0.00	10 000.00
645	Chgs Sécu Soc & Prév	1 554 842.15	1 550 792.60	1 550 792.60	78	REPRISE AMORTIS PROV	0.00	0.00
647	Autre charge sociale	43 730.38	34 000.00	34 000.00	787	Reprises Provisions	0.00	0.00
	<b>Fonctionnement hors personnel</b>	<b>2 111 060.28</b>	<b>1 114 503.00</b>	<b>1 260 794.25</b>				
606	Achat Non Stocké Mat	313 304.06	173 256.00	189 646.19				
607	Achat de Marchandise	26 322.49	41 000.00	41 000.00				
611	Sous Traitance Génér	1 518.94	0.00	9 734.79				
612	Redev de crédit bail	4 029.05	7 000.00	7 000.00				
613	Locations	161 273.34	66 500.00	66 500.00				
614	Chg locative & Copro	795.73	2 000.00	2 000.00				
615	Travaux Ent & Rép	235 902.31	183 947.00	215 288.89				
616	Primes d'Assurance	50 869.08	53 000.00	53 000.00				
617	Etudes et Recherches	289 571.41	50 300.00	92 183.18				
618	Divers	13 344.58	93 000.00	96 600.00				
621	Perso Extérieur Elab	78 838.57	43 000.00	55 557.15				
622	Rému Interméd Honor	0.00	10 000.00	10 000.00				
623	Pub Publica Rel Pu	130 944.60	48 000.00	58 407.60				
625	Dépl't Mission Récep	184 165.30	104 400.00	116 056.57				
626	Frais post & Télécom	59 433.89	55 000.00	55 000.00				
628	Divers	188 232.76	89 900.00	98 619.88				
635	Autr Impôt Tax Ver A	6 982.00	8 000.00	8 000.00				
653	Conseil et assemblée	10 849.92	10 000.00	10 000.00				
657	Charges spécifiques	31 378.47	16 200.00	16 200.00				
681	Dot Am & Pro-Chg Exp	323 303.78	60 000.00	60 000.00				
	<b>Intervention</b>	<b>332 539.95</b>	<b>250 000.00</b>	<b>573 139.15</b>				
6715	Subvention Accordée	332 539.95	250 000.00	573 139.15				
	Total hors imputation 2015 Dépenses	146 037.91					141 384.97	
	Total des dépenses (1)	7 678 986.20	6 366 612.00	6 836 042.40			6 894 163.38	6 413 612.00
	Dont Personnel	5 089 348.06	5 002 109.00	5 002 109.00				
	Fonctionnement hors personnel	2 111 060.28	1 114 503.00	1 260 794.25				
	Intervention	332 539.95	250 000.00	573 139.15				
	Résultat prévisionnel : Bénéfice (3)	47 000.00		96 339.89			784 822.82	
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	7 678 986.20	6 413 612.00	6 934 382.29			7 678 986.20	6 413 612.00
	Total hors imputation 2015 Recettes						141 384.97	
	Total des recettes (2)						6 894 163.38	6 934 382.29
	Résultat prévisionnel : Perte (4)						784 822.82	
	Totaux égaux en dépenses et en recettes						7 678 986.20	6 934 382.29



**Tableau 8 : Tableau de financement prévisionnel détaillé**

Coté	Intitulé	Emplois			Ressources			Budget après DM 0001	Compte	Intitulé	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001
		Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001	Exécution 2014	BP 2015	Budget après DM 0001						
	Insuffisance d'autofinancement (IAF)	461 519.04		362 430.40								107 000.00	0.00
	<b>Investissement</b>	<b>884 445.53</b>	<b>47 000.00</b>	<b>613 901.11</b>				775	Capacité d'autofinancement (CAF)				0.00
213	Constructions	53 649.20	20 000.00	20 000.00					Report produits des cessions d'éléments actifs				0.00
218	Autre Immo Corp	105 119.74	25 000.00	273 788.73									
231	Immo Corp en cours	725 676.59	0.00	318 112.38									
232	Immo Incorp cours	0.00	2 000.00	2 000.00									
	Total hors imputation 2015 Emplois	19 981.64							Total hors imputation 2015 Ressources	0.00			
	Total des emplois (5)	1 365 946.21	47 000.00	976 331.51					Total des ressources (6)	0.00		107 000.00	0.00
	Dont Investissement	884 445.53	47 000.00	613 901.11					Prélèvement sur le fonds de roulement	1 365 946.21			976 331.51
	Apport au fonds de roulement (6) - (5)		60 000.00						(5) - (6)				



TABLEAU 1  
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	80,5	0	80,5
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPT	86	0,5	86,5

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	EPT	masse salariale
	ETP	EPT	masse salariale	ETP	EPT	masse salariale			
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)</b>	<b>80,5</b>	<b>86</b>	<b>4 982 109,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,5</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>80,5</b>	<b>86,5</b>	<b>5 002 109,00 €</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>68,4</b>	<b>67,57</b>	<b>3 642 789,33 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68,4</b>	<b>67,57</b>	<b>3 642 789,33 €</b>
Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont C.A.E. déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Titulaires organisme (corps propre)	68,4	67,57	3 642 789,33 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	68,4	67,57	3 642 789,33 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	16,3	14,86	984 074,91 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	52,1	52,69	2 678 714,42 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	<b>12,1</b>	<b>18,43</b>	<b>1 339 319,67 €</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12,1</b>	<b>18,43</b>	<b>1 339 319,67 €</b>
Non titulaires de droit public	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Contractuels sous statut :	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDI	3	3	165 700,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDO	9,1	15,43	1 143 610,67 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Contractuels hors statut :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDI	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDO	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Titulaires État détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Non titulaires de droit privé	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDI	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
CCDO	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				<b>0</b>	<b>0,5</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0</b>	<b>0,5</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0

TABLEAU 3  
Dépenses décaissables par destination - Recettes encaissables par origine

INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

au des dépenses par destination (obligatoire)  
es de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Dépenses de l'organisme				TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	
INE 1 - PROSCRIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TOIRES CLASSES EN PARC NATIONAL	798 836,81 €	227 161,53 €	0,00 €	0,00 €	1 025 998,34 €
INE 2 - PROTÉGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET UGER EXCEPTIONNEL	801 337,86 €	199 504,36 €	0,00 €	0,00 €	1 000 842,22 €
INE 3 - ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE .OJPEMENT DURABLE	1 025 432,35 €	228 473,12 €	0,00 €	0,00 €	1 253 905,47 €
INE 4 - FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS	1 037 437,41 €	244 545,11 €	0,00 €	0,00 €	1 281 982,52 €
INE 5 - PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX	413 674,41 €	110 625,97 €	250 000,00 €	0,00 €	774 300,38 €
INE 6 - GERER L'ETABLISSEMENT PUBLIC	925 390,17 €	250 484,16 €	0,00 €	613 901,11 €	1 789 775,44 €
<b>Total</b>	<b>5 002 109,01 €</b>	<b>1 260 794,25 €</b>	<b>573 139,15 €</b>	<b>613 901,11 €</b>	<b>7 126 804,37 €</b>

au des recettes par origine (facultatif)  
es d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme			TOTAL
	Subventions de l'Etat	Ressources fiscales	Autres subventions Recettes propres	
re de l'écologie	6 343 612,00 €			6 343 612,00 €
ances DSP			50 000,00 €	50 000,00 €
ursement CUI			10 000,00 €	10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>6 343 612,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>6 413 612,00 €</b>



TABLEAU 5  
Plan de trésorerie

INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>2 730 875,85 €</b>	<b>2 237 998,85 €</b>	<b>2 983 026,85 €</b>	<b>2 333 026,85 €</b>	<b>1 705 026,85 €</b>	<b>2 798 054,05 €</b>	<b>2 227 179,85 €</b>	<b>1 397 179,85 €</b>	<b>1 087 179,85 €</b>	<b>1 995 082,85 €</b>	<b>1 472 973,85 €</b>	<b>807 098,85 €</b>	<b>1 982 123,85 €</b>
<b>RESSOURCES</b>													
<b>des recettes globales</b>	0,00 €	1 587 903,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 635 903,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 587 903,00 €	0,00 €	10 000,00 €	1 587 903,00 €	6 413 612,00 €
- contribution pour charges de service public		1 585 903,00 €			1 585 903,00 €				1 585 903,00 €			1 585 903,00 €	6 343 612,00 €
- financements de l'État		2 000,00 €		2 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €			2 000,00 €	60 000,00 €
- affectations													0,00 €
- financements publics													0,00 €
- des propres													10 000,00 €
<b>des recettes budgétaires</b>													
- financements publics													
- recettes flechées													
<b>des recettes non budgétaires</b>													
- encasements en capital													
- encasements en comptes de tiers													
- encasements en comptes de tiers													
- encasements													
- encasements													
<b>A. TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 587 903,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 635 903,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 587 903,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 587 903,00 €</b>	<b>6 413 612,00 €</b>
<b>des dépenses</b>													
- des dépenses globales	492 875,00 €	842 875,00 €	650 000,00 €	630 000,00 €	542 875,00 €	572 875,00 €	630 000,00 €	590 000,00 €	600 000,00 €	522 109,00 €	595 875,00 €	492 878,00 €	7 162 362,00 €
- dépenses	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	420 000,00 €	470 000,00 €	470 000,00 €	440 000,00 €	402 109,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	5 002 109,00 €
- dépenses	92 875,00 €	92 875,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	92 875,00 €	92 875,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	92 875,00 €	92 878,00 €	1 247 253,00 €
- dépenses		50 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €		300 000,00 €
- dépenses		300 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €		53 000,00 €		613 000,00 €
- dépenses													
- dépenses													
- dépenses													
<b>B. TOTAL</b>	<b>492 875,00 €</b>	<b>842 875,00 €</b>	<b>650 000,00 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>542 875,00 €</b>	<b>572 875,00 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>522 109,00 €</b>	<b>595 875,00 €</b>	<b>492 878,00 €</b>	<b>7 162 362,00 €</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>-492 875,00 €</b>	<b>745 028,00 €</b>	<b>-667 000,00 €</b>	<b>-638 000,00 €</b>	<b>1 093 028,00 €</b>	<b>-570 875,00 €</b>	<b>-630 000,00 €</b>	<b>-590 000,00 €</b>	<b>-987 903,00 €</b>	<b>-522 109,00 €</b>	<b>-595 875,00 €</b>	<b>1 095 025,00 €</b>	<b>-748 750,00 €</b>
<b>SOLDE CUMULÉ (1) + (2)</b>	<b>2 237 998,85 €</b>	<b>2 983 026,85 €</b>	<b>2 333 026,85 €</b>	<b>1 705 026,85 €</b>	<b>2 798 054,05 €</b>	<b>2 227 179,85 €</b>	<b>1 397 179,85 €</b>	<b>1 007 179,85 €</b>	<b>1 995 082,85 €</b>	<b>1 472 973,85 €</b>	<b>807 098,85 €</b>	<b>1 982 123,85 €</b>	<b>1 233 373,85 €</b>

le solde de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



TABLEAU 6  
Opérations pluriannuelles par nature - prévision

POUR L'IN DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'engagement et de crédits de paiement

Opér	Nature	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes							
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	
Prévision		Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2	AE prévues > N+2	CP prévues > N+2	
	inso																		
	fonctionnement																		
	siège																		
	ressortissement																		
	Op.1																		
	inso																		
	fonctionnement																		
	siège																		
	ressortissement																		
	Op.2																		
	inso																		
	fonctionnement																		
	siège																		
	ressortissement																		
	total personnel																		
	total fonctionnement																		
	total intervention																		
	total investissement																		
	TOTAL																		

\* A l'occagget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présentés avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions

Opér	Nature	Prévision		Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes	
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Financement de l'opération		Financement de l'opération	Encasements des années antérieures à N	Encasement des années antérieures à N	Encasements prévus en N+1	Encasements prévus en N+2	Encasements prévus > N+2
Op. 1	Financement de l'Etat						
	autres financements publics**						
	autres financements***						
	total Op.1						
Op. 2	Financement de l'Etat						
	autres financements publics**						
	autres financements***						
	total Op.2						
	total financement de l'Etat						
	total autres financements publics						
	total autres financements						
	TOTAL						

\*\* Subventions de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\*\* Recettes et autres recettes fléchés



TABLEAU 8

Résultat prévisionnel et tableau de financement agrégés

POUFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte résultat prévisionnel agrégé

CHARGES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	PRODUITS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Persc				Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Ressources fiscales			
Fonction autre que les charges de personnel				Autres subventions			
Interv (le cas échéant)				Autres ressources			
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>			
Résultionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
<b>TOTAL/ILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) : (4)</b>				<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			

Table financement prévisionnel agrégé

EMPLOIS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	RESSOURCES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Insuff d'autofinancement				Capacité d'autofinancement			
Investants				Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>			
<b>APPCC FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>				<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>			

Opérations pluriannuelles

INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Par opération des autorisations d'engagements et des crédits de paiement

Années	Opérations	Montant de l'opération	Nature de la dépense	Montant de la dépense	AE ouvertes pour l'opération au titre des années antérieures	Nouveaux engagements de n (AE)			Engagements totaux de l'opération	Crédits de paiement (CP)			Opération soldée (7)=0
						Engagements n	Engagements reportés <n	Engagements totaux de n		CP <n	CP n	CP totaux	
					(1)	(2)	(2)	(3)=(2)+(2)	(4) = (2)+(1)*	(5)	(6) = (5)+(5)	(7)=(4)-(6)+(5)	
Op. 1			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
Op. 2			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
<b>total n-2</b>													
Op. 3			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
<b>total n-1</b>													
Op. 4			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
Op. 5			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
<b>total n</b>													

Le montant total des engagements doit être au plus égal au montant total de l'opération



**TABLEAU I**  
Autorisations budgétaires

**PIERRE INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES			Montants		RECETTES	
	AE	CP	Montants			
Personnel	5 002 109	5 002 109	6 413 612	<b>Recettes globalisées</b>		
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	963 847	963 847	6 343 612	Subvention pour charges de service public		
			60 000	Autres financements de l'Etat		
Fonctionnement	1 054 503	1 247 253		Fiscalité affectée		
			10 000	Autres financements publics		
Intervention	250 000	300 000		Recettes propres		
Investissement	47 000	613 000		<b>Recettes fléchées*</b>		
				Financements de l'Etat fléchés		
				Autres financements publics fléchés		
				Recettes propres fléchées		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>6 353 612</b>	<b>7 162 362</b>	<b>6 413 612</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		
<b>AE (A) CP (B)</b>				<b>(C)</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>		<b>-</b>	<b>748 750</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>		

**TABLEAU II**  
Equilibre financier

**POUR L'ORGANISME DÉLIBÉRANT**

BESOINS (utilisation des financements)		FINANCEMENTS (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	748 750	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
Remboursements d'emprunts (b1)		Nouveaux emprunts (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2) (non budgétaires)	
<b>Total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>748 750</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>	
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)= (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>	<b>748 750</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***	-
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	-	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	748 750
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>748 750</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>	<b>748 750</b>

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :  
 - se détermine par différence entre (1) et (2),  
 - se décompose en (a) et (d),  
 - s'explique par D, (b), (c), (e).

Décomposition de la variation de trésorerie

= différence entre variation de trésorerie (I ou II) et (a)

(\*) Mon du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Mosus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Mgu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



**TABLEAU 8**  
**Résultat prévisionnel et tableau de financement agrégés**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte résultat prévisionnel agrégé**

	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	PRODUITS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Persc							
				Subventions de l'Etat			
				Ressources fiscales			
Fonctent autre que les charges de personnel				Autres subventions			
Interv(le cas échéant)				Autres ressources			
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>			
Résurvisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
<b>TOTAL#ILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) : (4)</b>				<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			

**Table financement prévisionnel agrégé**

	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	RESSOURCES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Insuff d'autofinancement				Capacité d'autofinancement			
Investiss				Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>			
APPC FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			

Opérations pluriannuelles

INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Par opération des autorisations d'engagements et des crédits de paiement

Années	Opérations	Montant de l'opération	Nature de la dépense	Montant de la dépense	AE ouvertes pour l'opération au titre des années antérieures	Nouveaux engagements de n (AE)			Engagements totaux de l'opération	Crédits de paiement (CP)			Opération solidée	
						Engagements n	Engagements reportés <n	Engagements totaux de n		CP < n	CP n	CP totaux		Restes à payer > n
					(1)	(2)	(2)	(3)=(2)+(2')	(4) = (2)+(1)*	(5)	(5')	(6) = (5)+(5')	(7)=(1)+(2)-(5+5')	(7)=0
Op. 1			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement											
Op. 2			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement											
total n-2														
Op. 3			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement											
Op. 4			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement											
Op. 5			Personnel Fonctionnement Intervention Investissement											
total n-1														
Op. n														
total n														

Montant total des engagements doit être au plus égal au montant total de l'opération



**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 05-2015**

**Approuvant le BR 2 2015**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction comptable M. 9.1 ;

Vu le rapport du Directeur ;

Sur proposition du Président,

Décide :

Article 1 : d'approuver le budget rectificatif n° 2 de 2015, tel qu'il apparaît sur les tableaux joints en annexe.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**

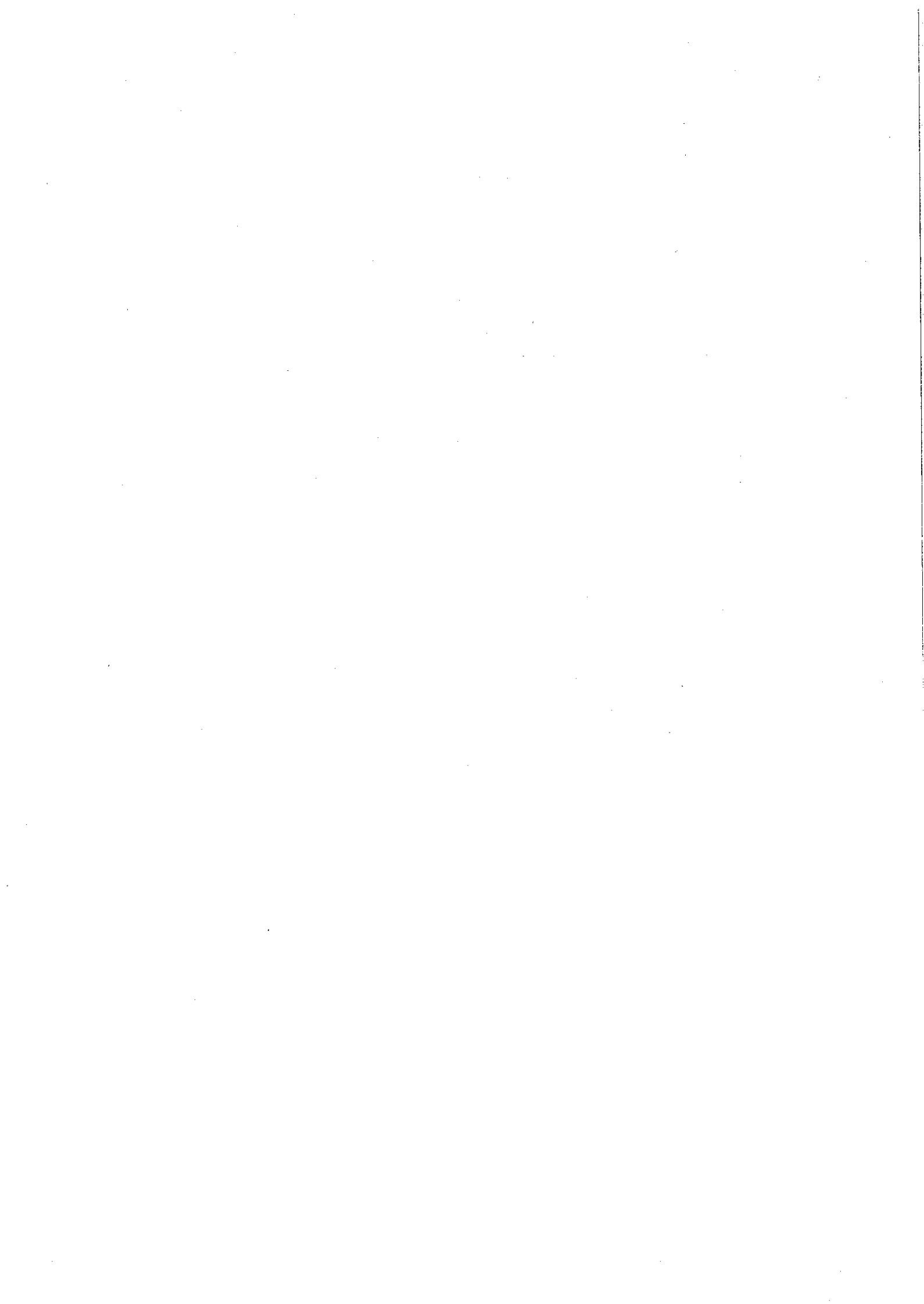


Tableau 2

Compte et prévisionnel agrégé

DEPENSES	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002	RECETTES	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002
Personnel	5 096 774.74	5 002 109.00	5 002 109.00	Subvention d'exploitation	6 840 402.41	6 403 612.00	6 403 612.00
Fonctionnaires personnel	2 249 671.51	1 280 794.25	1 881 263.32	Autres ressources	53 760.97	530 770.29	730 770.29
Intervent	332 539.95	573 139.15	573 139.15				
<b>AL DES DEPENSES (1)</b>	7 678 986.20	6 836 042.40	7 456 511.47	<b>TOTAL DES RECETTES (2)</b>	6 894 163.38	6 934 382.29	7 134 382.29
Résultatnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0.00	98 339.89	0.00	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	784 822.82	0.00	322 129.18
<b>TOTAL E du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) =</b>	7 678 986.20	6 934 382.29	7 456 511.47	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	7 678 986.20	6 934 382.29	7 456 511.47

Capacité d'investissement (CAF)

Intitulé	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002
Résultatnel de l'exercice : Bénéfice (3 positif) ou Perte (4 négatif)	-784 822.82	98 339.89	-322 129.18
+ dot amortissements et provisions (68)	323 303.78	60 000.00	325 000.00
- re-amortissements et provisions (78)	0.00	520 770.29	720 770.29
- quots subventions d'investissement virées au compte de résultat (777)	0.00	0.00	0.00
+ valcomptable des éléments d'actifs cédés (675)	0.00	0.00	0.00
- provisions d'éléments d'actifs (775)	0.00	0.00	0.00
IAF	461 519.04	362 430.40	717 899.47
CAF			

Tableau 2 - Compte et prévisionnel agrégé

EMPLOIS	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002	RESSOURCES	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002
Insuffisance de financement	461 519.04	362 430.40	717 899.47	Capacité d'autofinancement	0.00	0.00	0.00
Investis	904 427.17	613 901.11	1 668 091.93	Financement de l'actif par l'Etat	0.00	0.00	0.00
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	0.00	0.00	0.00
				Autres ressources	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	1 365 946.21	976 331.51	2 585 991.40	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	0.00	0.00	0.00
APPORTS DE ROULEMENT : (7) = (6) - (5)	0.00	0.00	0.00	PRELEVEMENT Au FONDS DE ROULEMENT : (8) = (5) - (6)	1 365 946.21	976 331.51	2 585 991.40



DM N°0002  
(Tableau récapitulatif)

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)			Dépenses de l'opérateur		Total
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement			
ACCU	0.00	6.00	0.00	6.00	6.00	6.00
	équipements espaces d'accueil	équipements espaces d'accueil				
ACTN	0.00	5.00	0.00	5.00	5.00	5.00
	activités et sports de pleine nature	activités et sports de pleine nature				
JRE	0.00	5.00	0.00	5.00	5.00	5.00
	gestion des milieux agro-pastoraux	gestion des milieux agro-pastoraux				
STOR	0.00	11.39	0.00	11.39	11.39	11.39
	gestion des milieux agro-pastoraux	gestion des milieux agro-pastoraux				
AMOF	0.00	325.00	0.00	325.00	325.00	325.00
	amortissement	amortissement				
3SMT	0.00	325.00	0.00	325.00	325.00	325.00
	amortissement	amortissement				
ASSE	0.00	15.60	0.00	15.60	15.60	15.60
	Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...)	Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...)				
LEES	0.00	15.60	0.00	15.60	15.60	15.60
	Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...)	Dépenses pour CA, CS et CESC (FDD, réception...)				
ASSU	0.00	3.00	0.00	3.00	3.00	3.00
	assurances (hors véhicules)	assurances (hors véhicules)				
NCES	0.00	3.00	0.00	3.00	3.00	3.00
	assurances (hors véhicules)	assurances (hors véhicules)				
AUTO	0.00	50.00	0.00	50.00	50.00	50.00
	part autofinancement sur crédits extérieurs	part autofinancement sur crédits extérieurs				
ICMT	0.00	50.00	0.00	50.00	50.00	50.00
	part autofinancement sur crédits extérieurs	part autofinancement sur crédits extérieurs				
BATH	0.00	97.07	52.09	97.07	149.16	149.16
	entretien bâtiments	entretien bâtiments				
IT	0.00	97.07	52.09	97.07	149.16	149.16
	entretien bâtiments	entretien bâtiments				
BAYA	0.00	15.14	239.60	15.14	254.73	254.73
	REFUGE DE BAYASSE	REFUGE DE BAYASSE				
E	0.00	15.14	239.60	15.14	254.73	254.73
	REFUGE DE BAYASSE	REFUGE DE BAYASSE				
BURE	0.00	23.89	0.00	23.89	23.89	23.89
	matériel bureautique	matériel bureautique				
TIQ	0.00	23.89	0.00	23.89	23.89	23.89
	matériel bureautique	matériel bureautique				
CANT	0.00	0.00	12.31	0.00	12.31	12.31
	travaux et entretien cantonnière	travaux et entretien cantonnière				
CHAR	0.00	7.00	0.00	7.00	7.00	7.00
	charte (outil de suivi etc....)	charte (outil de suivi etc....)				
COMI	0.00	14.32	0.00	14.32	14.32	14.32
	communication et événementiel	communication et événementiel				
COUR	0.00	10.00	0.00	10.00	10.00	10.00
	Courrier	Courrier				
ER	0.00	10.00	0.00	10.00	10.00	10.00
	Courrier	Courrier				
CRED	0.00	10.50	0.00	10.50	10.50	10.50
	crédits délégués	crédits délégués				
JEL	0.00	10.50	0.00	10.50	10.50	10.50
	crédits délégués	crédits délégués				
DANI	0.00	2.20	0.00	2.20	2.20	2.20
	danilo ré	danilo ré				

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
	camilo ré	0.00	2.20	0.00	2.20
DIVEF	divers	0.00	76.22	0.00	76.22
	divers	0.00	76.22	0.00	76.22
EAU	connaissance et suivi lacs et milieux humides	0.00	18.05	0.00	18.05
	connaissance et suivi lacs et milieux humides	0.00	18.05	0.00	18.05
ECOT	écotourisme	0.00	10.00	0.00	10.00
RISM	écotourisme	0.00	10.00	0.00	10.00
EDITK	produits gratuits (impressions, éditions, magazine)	0.00	25.50	0.00	25.50
	produits gratuits (impressions, éditions, magazine)	0.00	25.50	0.00	25.50
EEDD	éducation à l'environnement et au DD	0.00	13.00	0.00	13.00
	éducation à l'environnement et au DD	0.00	13.00	0.00	13.00
FDD	frais de déplacement (repas, voyage, hôtel .....)	0.00	74.70	0.00	74.70
	frais de déplacement (repas, voyage, hôtel .....)	0.00	74.70	0.00	74.70
FONT.	Réhabilitation Fontanalbe	0.00	0.00	11.16	11.16
	Réhabilitation Fontanalbe	0.00	0.00	11.16	11.16
FORE	gestion milieux forestiers	0.00	24.32	0.00	24.32
	gestion milieux forestiers	0.00	24.32	0.00	24.32
FORM	frais de formation (pédagogique, FDD ....)	0.00	32.26	0.00	32.26
	frais de formation (pédagogique, FDD ....)	0.00	32.26	0.00	32.26
GECT	GECT (cotisation ....)	0.00	5.00	5.00	10.00
	GECT (cotisation ....)	0.00	5.00	5.00	10.00
GYPH	PROJET LIFE GYP'HELP	0.00	29.04	0.00	29.04
	PROJET LIFE GYP'HELP	0.00	29.04	0.00	29.04
INFOF	informatique	0.00	10.69	15.00	25.69
	informatique	0.00	10.69	15.00	25.69
MAD	remboursement personnel mis à disposition	0.00	55.56	0.00	55.56
	remboursement personnel mis à disposition	0.00	55.56	0.00	55.56
MARC	gestion de la marque	0.00	10.00	0.00	10.00
	gestion de la marque	0.00	10.00	0.00	10.00
MATE	matériels	0.00	11.50	10.00	21.50

**DM N°0002**  
**(Tableau récapitulatif)**
**Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération**

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)		Dépenses de l'opérateur		Total
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement		
EL	matériels	0.00	11.50	10.00	21.50
MATW	matériel de montagne	0.00	26.80	0.00	26.80
IT	matériel de montagne	0.00	26.80	0.00	26.80
MATS	petit matériel scientifique	0.00	3.00	0.00	3.00
ENT	petit matériel scientifique	0.00	3.00	0.00	3.00
MERV	dépenses hors personnel site Merveilles	0.00	33.20	0.00	33.20
LE	dépenses hors personnel site Merveilles	0.00	33.20	0.00	33.20
MILIE	biodiversité des milieux (ex. zone quiétude ....)	0.00	4.94	0.00	4.94
	biodiversité des milieux (ex. zone quiétude ....)	0.00	4.94	0.00	4.94
MOBIL	meublier bureau	0.00	3.00	0.00	3.00
R	meublier bureau	0.00	3.00	0.00	3.00
NUME	support numérique (internet, écoguide ...)	0.00	13.10	0.00	13.10
QUE	support numérique (internet, écoguide ...)	0.00	13.10	0.00	13.10
PCCM	ALCOTRA EEDD	0.00	21.15	70.00	91.15
EDD	ALCOTRA EEDD	0.00	21.15	70.00	91.15
PCCM	Monaco communication	0.00	75.39	0.00	75.39
EYMO	Monaco communication	0.00	75.39	0.00	75.39
PDCO	frais déplacement Alcotra paysage	0.00	0.28	0.00	0.28
DE	frais déplacement Alcotra paysage	0.00	0.28	0.00	0.28
PDCO	AP évaluation programme tétras-lyres	0.00	4.14	0.00	4.14
AP21	AP évaluation programme tétras-lyres	0.00	4.14	0.00	4.14
PDCO	AP maintenance web SIG	0.00	1.49	0.00	1.49
IAP12	AP maintenance web SIG	0.00	1.49	0.00	1.49
PDCO	AP ateliers observatoire paysages	0.00	4.22	0.00	4.22
AP14	AP ateliers observatoire paysages	0.00	4.22	0.00	4.22
PDEIA	AP expertise pastorale tétras	0.00	3.67	0.00	3.67
P22	AP expertise pastorale tétras	0.00	3.67	0.00	3.67
PDEIA	AP concours prairies fleuries	0.00	3.18	0.00	3.18
P23	AP concours prairies fleuries	0.00	3.18	0.00	3.18
PDEIA	frais déplacement Alcotra Tourisme	0.00	2.52	0.00	2.52

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel / 2015 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
IE	frais déplacement Alcotra Tourisme	0,00	2,52	0,00	2,52
PDEIA	Alcotra UNESCO	0,00	156,00	0,00	156,00
IESC	Alcotra UNESCO	0,00	156,00	0,00	156,00
PDEII	création produits éco-tourisme Alcotra Tourisme 20	0,00	28,12	0,00	28,12
.T11	création produits éco-tourisme Alcotra Tourisme 20	0,00	28,12	0,00	28,12
PDEIIC	échanges transfrontaliers socio-pro tourisme AT 20	0,00	2,99	0,00	2,99
.T12	échanges transfrontaliers socio-pro tourisme AT 20	0,00	2,99	0,00	2,99
PDEIIC	salons touristiques Alcotra Tourisme	0,00	0,78	0,00	0,78
.T15	salons touristiques Alcotra Tourisme	0,00	0,78	0,00	0,78
PDEIIC	AT - EDUCTOUR	0,00	3,92	0,00	3,92
.T16	AT - EDUCTOUR	0,00	3,92	0,00	3,92
PDEIIC	formations linguistiques Alcotra tourisme	0,00	7,49	0,00	7,49
.T21	formations linguistiques Alcotra tourisme	0,00	7,49	0,00	7,49
PDEIIC	centrale réservation refuges Alcotra tourisme	0,00	4,00	0,00	4,00
.T23	centrale réservation refuges Alcotra tourisme	0,00	4,00	0,00	4,00
PDEIIC	programme Leader formation réseau tourisme	0,00	18,44	0,00	18,44
EAD	programme Leader formation réseau tourisme	0,00	18,44	0,00	18,44
PDEIY	AP - Alpage Sentinelle	0,00	1,33	0,00	1,33
.P21	AP - Alpage Sentinelle	0,00	1,33	0,00	1,33
PDEIY	AP labels internationaux	0,00	10,16	0,00	10,16
.P31	AP labels internationaux	0,00	10,16	0,00	10,16
PDEIY	AP échanges internationaux	0,00	2,00	0,00	2,00
.P32	AP échanges internationaux	0,00	2,00	0,00	2,00
PDIPF	AP expérimentation restauration prairies	0,00	3,62	0,00	3,62
.P28	AP expérimentation restauration prairies	0,00	3,62	0,00	3,62
PDIFE	Gypaète Monaco 2012-2014	0,00	6,31	0,00	6,31
.YMO	Gypaète Monaco 2012-2014	0,00	6,31	0,00	6,31
PDIPF	AP réception points noirs paysagers	0,00	5,84	0,00	5,84
.P29	AP réception points noirs paysagers	0,00	5,84	0,00	5,84
PDRS	AP INVENTAIRES	0,00	1,37	0,00	1,37



DM N°0002  
(Tableau récapitulatif)

Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)	Dépenses de l'opérateur			Total
		Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement	
AP26	AP INVENTAIRES	0.00	1.37	0.00	1.37
PERS	frais de personnel	5 002.11	0.00	0.00	5 002.11
NEL	frais de personnel	5 002.11	0.00	0.00	5 002.11
PHOT	observatoire photo	0.00	5.00	0.00	5.00
	observatoire photo	0.00	5.00	0.00	5.00
RADK	réseau radio	0.00	9.60	0.00	9.60
	réseau radio	0.00	9.60	0.00	9.60
RECE	frais de réception (hors CA, CS et CESC)	0.00	6.50	0.00	6.50
ION	frais de réception (hors CA, CS et CESC)	0.00	6.50	0.00	6.50
RECH	programmes de recherche nationaux et internatio	0.00	2.00	0.00	2.00
CHE	programmes de recherche nationaux et internatio	0.00	2.00	0.00	2.00
REGIE	produits à la vente	0.00	20.00	0.00	20.00
	produits à la vente	0.00	20.00	0.00	20.00
RESE	programme réseau (OGM ...)	0.00	5.80	0.00	5.80
X	programme réseau (OGM ...)	0.00	5.80	0.00	5.80
SENTI	sentiers	0.00	79.37	0.00	79.37
S	sentiers	0.00	79.37	0.00	79.37
SIEGE	Réhabilitation siège	0.00	0.00	1 130.00	1 130.00
	Réhabilitation siège	0.00	0.00	1 130.00	1 130.00
SIG	sig	0.00	14.72	2.00	16.72
	sig	0.00	14.72	2.00	16.72
SIGN/	signalétique	0.00	12.22	0.00	12.22
TIQ	signalétique	0.00	12.22	0.00	12.22
ST M/	maison st martin	0.00	0.00	30.00	30.00
IN	maison st martin	0.00	0.00	30.00	30.00
STAG	stagiaires, service civique (gratifications, FDD .	0.00	7.00	0.00	7.00
RES	stagiaires, service civique (gratifications, FDD .	0.00	7.00	0.00	7.00
SUBV	subventions aux communes	0.00	573.14	0.00	573.14
TIION	subventions aux communes	0.00	573.14	0.00	573.14
TELEI	téléphonie	0.00	45.00	0.00	45.00

**Tableau 3 : Présentation des dépenses par Opération**

	Budget prévisionnel 2015 (en milliers d'euros)			Dépenses de l'opérateur		Total
	Personnel	Fonctionnement autre que les charges de personnel	Investissement			
DNIE	0.00	45.00	0.00			45.00
TEND	0.00	0.00	42.15			42.15
	0.00	0.00	42.15			42.15
UNES	0.00	18.46	0.00			18.46
	0.00	18.46	0.00			18.46
VALO	0.00	2.26	0.00			2.26
	0.00	2.26	0.00			2.26
VEHIC	0.00	187.76	248.79			436.54
ES	0.00	187.76	248.79			436.54
VEILL	0.00	10.00	0.00			10.00
	0.00	10.00	0.00			10.00
VETEI	0.00	11.19	0.00			11.19
NTS	0.00	11.19	0.00			11.19
<b>Total</b>	<b>5 002.11</b>	<b>2 454.40</b>	<b>1 868.09</b>			<b>9 324.60</b>

**Tableau 7 : Compte de résultat prévisionnel détaillé**

Corr	Intitulé	Dépenses				Recettes			
		Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002	Compte	Intitulé	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002
	<b>Personnel</b>	<b>5 089 348.06</b>	<b>5 002 109.00</b>	<b>5 002 109.00</b>	<b>74</b>	<b>SUBV D'EXPLOITATION</b>	<b>6 752 778.41</b>	<b>6 403 612.00</b>	<b>6 403 612.00</b>
631	Impôt Tax Ver As Rém	308 886.00	276 919.51	276 919.51	741	État	6 545 948.57	6 343 612.00	6 343 612.00
633	Impôt Tax Ver As Rém	26 386.00	60 444.13	60 444.13	744	Coll Pub Orga Inter	206 829.84	60 000.00	60 000.00
641	Rém P Perm & Emp Blo	2 840 098.75	2 818 752.76	2 818 752.76	75	AUTRE PROD GEST COUR	0.00	10 000.00	10 000.00
644	Rému Pers sur Conv	314 404.78	261 200.00	261 200.00	751	Redevances	0.00	10 000.00	10 000.00
645	Chgs Sécu Soc & Prév	1 554 842.15	1 550 792.60	1 550 792.60	78	REPRISE AMORTIS PROV	0.00	520 770.29	720 770.29
647	Autre charge sociale	43 730.38	34 000.00	34 000.00	781	Reprise Amortis Prov	0.00	0.00	200 000.00
	<b>Fonctionnement hors personnel</b>	<b>2 111 060.28</b>	<b>1 260 794.25</b>	<b>1 881 263.32</b>	<b>787</b>	Reprises Provisions	0.00	520 770.29	520 770.29
606	Achat Non Stockés Mat	313 304.06	189 646.19	195 953.88					
607	Achat de Marchandise	26 322.49	41 000.00	41 000.00					
611	Sous Traitance Gén	1 518.94	9 734.79	9 734.79					
612	Redev de crédit ball	4 029.05	7 000.00	7 000.00					
613	Locations	161 273.34	66 500.00	66 500.00					
614	Chg locative & Copro	795.73	2 000.00	2 000.00					
615	Travaux Ent & Rép	235 902.31	215 288.89	222 618.42					
616		50 869.08	53 000.00	53 000.00					

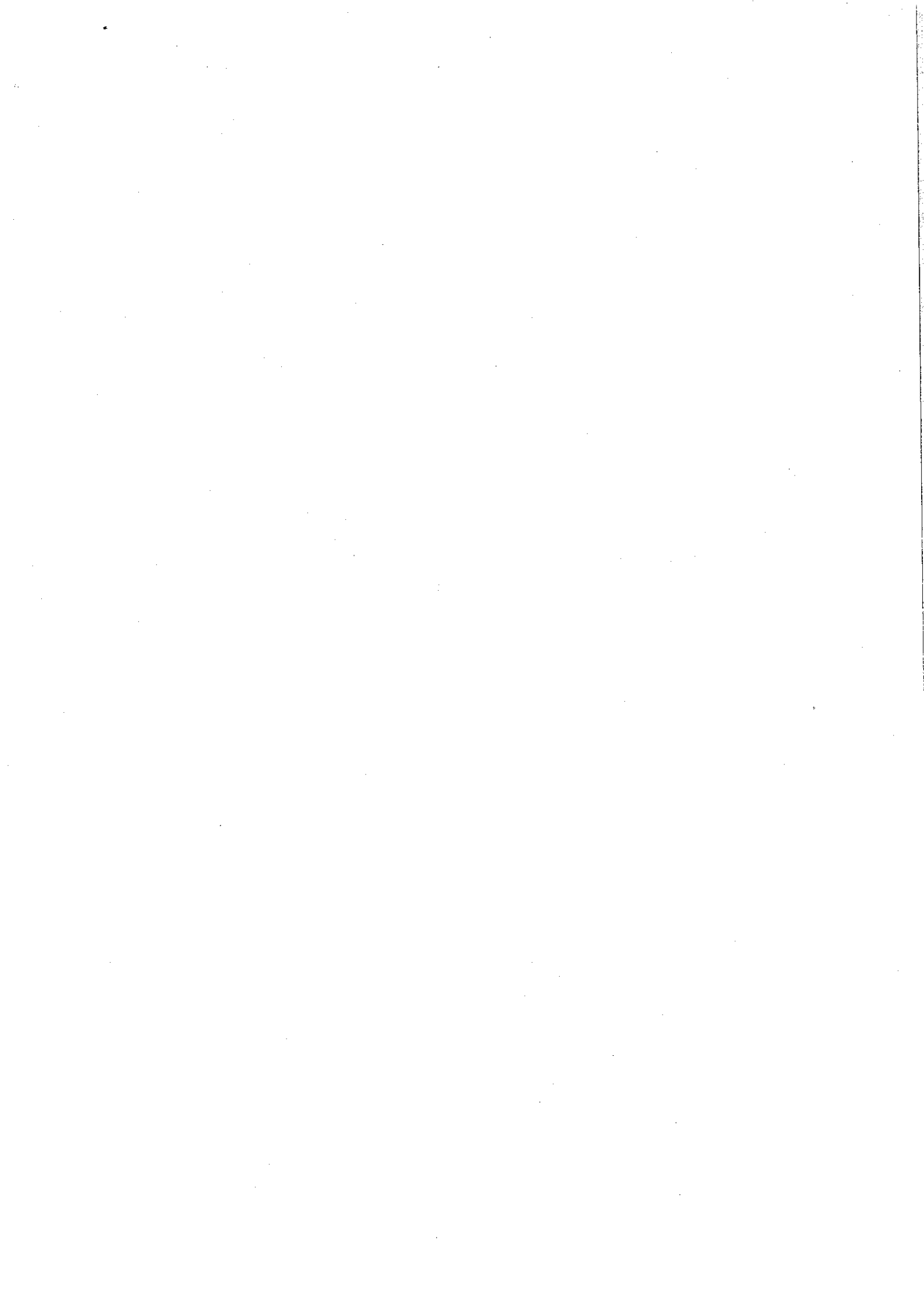
Tableau 7 : Compte de résultat prévisionnel détaillé

		Dépenses			Recettes				
Con	Intitulé	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002	Compte	Intitulé	Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002
616	Primes d'Assurance	50 869.08	53 000.00	53 000.00					
617	Études et Recherches	289 571.41	92 183.18	306 669.94					
618	Divers	13 344.58	96 600.00	96 600.00					
621	Perso Extérieur Etab	78 838.57	55 557.15	55 557.15					
622	Rému Interméd Honor	0.00	10 000.00	10 000.00					
623	Pub Publica Rel Pu	130 944.60	58 407.60	141 960.22					
625	Dépit Mission Récep	184 165.30	116 056.57	129 784.01					
626	Frais post & Télécom	59 433.89	55 000.00	55 000.00					
628	Divers	188 232.76	98 619.88	128 684.91					
635	Autr Impôt Tax Ver A	6 982.00	8 000.00	8 000.00					
653	Conseil et assemblée	10 849.92	10 000.00	10 000.00					
657	Charges spécifiques	31 378.47	16 200.00	16 200.00					
681	Dot Am & Pro-Chg Exp	323 303.78	60 000.00	325 000.00					
	<b>Intervention</b>	<b>332 539.95</b>	<b>573 139.15</b>	<b>573 139.15</b>					
6715	Subvention Accordée	332 539.95	573 139.15	573 139.15					
	Total hors imputation 2015 Dépenses	146 037.91					141 384.97		
	Total des dépenses (1)	7 678 986.20	6 836 042.40	7 456 511.47			6 894 163.38	6 934 382.29	7 134 382.29
	Dont Personnel	5 089 348.06	5 002 109.00	5 002 109.00					
	Fonctionnement hors personnel	2 111 060.28	1 260 794.25	1 881 263.32					
	Intervention	332 539.95	573 139.15	573 139.15					
	Résultat prévisionnel : Bénéfice (3)		98 339.89				784 822.82		322 129.18
	Totaux égaux en dépenses et en recettes	7 678 986.20	6 934 382.29	7 456 511.47			7 678 986.20	6 934 382.29	7 456 511.47



**Tableau 8 : Tableau de financement prévisionnel détaillé**

Cot	Intitulé	Emplois			Compte	Ressources		
		Exécution 2014	Budget après DM 0001	Budget après DM 0002		Intitulé	Exécution 2014	Budget après DM 0001
	Insuffisance d'autofinancement (IAF)	461 519.04	362 430.40	717 899.47				
	<b>Investissement</b>	<b>884 445.53</b>	<b>613 901.11</b>	<b>1 868 091.93</b>	775			
213	Constructions	53 649.20	20 000.00	90 000.00				
218	Autre Immo Corp	105 119.74	273 788.73	273 788.73				
231	Immo Corp en cours	725 676.59	318 112.38	1 497 303.20				
232	Immo Incorp cours	0.00	2 000.00	7 000.00				
	Total hors imputation 2015 Emplois	19 981.64						
	Total des emplois (5)	1 365 946.21	976 331.51	2 585 991.40				
	Dont Investissement	884 445.53	613 901.11	1 868 091.93				
	Apport au fonds de roulement (6) - (5)							
						Total hors imputation 2015 Ressources		
						Total des ressources (6)		
						Prélèvement sur le fonds de roulement (5) - (6)		
							976 331.51	2 585 991.40
							0.00	0.00
							0.00	0.00
							0.00	0.00



**TABLEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	79	1	80
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	86	1	87

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME				EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI				
	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale	ETP	ETPT	masse salariale
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	79	86	4 982 109,00 €	1	1	20 000,00 €	79	87	5 002 109,00 €
<b>1 - TITULAIRES</b>	66,9	67,57	3 642 789,33 €	0	0	0,00 €	66,9	67,57	3 642 789,33 €
Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actifs de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Titulaires organisme (corps propre)	66,9	67,57	3 642 789,33 €	0	0	0,00 €	66,9	67,57	3 642 789,33 €
- en fonction dans l'organisme :	66,9	67,57	3 642 789,33 €	0	0	0,00 €	66,9	67,57	3 642 789,33 €
Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	16,3	14,88	984 074,91 €	0	0	0,00 €	16,3	14,88	984 074,91 €
Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	50,6	52,69	2 678 714,42 €	0	0	0,00 €	50,6	52,69	2 678 714,42 €
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	12,1	18,43	1 339 319,67 €
Non titulaires de droit public	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	12,1	18,43	1 339 319,67 €
- en fonction dans l'organisme :	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	12,1	18,43	1 339 319,67 €
Contractuels sous statut :	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	12,1	18,43	1 339 319,67 €
o CDI	3	3	196 709,00 €	0	0	0,00 €	3	3	196 709,00 €
o CDD	9,1	15,43	1 143 610,67 €	0	0	0,00 €	9,1	15,43	1 143 610,67 €
Contractuels hors statut :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
o CDI	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
o CDD	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Titulaires État détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>Non titulaires de droit privé</b>	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
o CDI	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
o CDD	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>	0	0	0,00 €	1	1	20 000,00 €	0	1	20 000,00 €
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €	0	0	0,00 €
<b>TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME</b>	12,1	18,43	1 339 319,67 €	0	0	0,00 €	12,1	18,43	1 339 319,67 €





**TABLEAU 3**  
**Dépenses décaissables par destination - Recettes encaissables par origine**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Dépenses de l'organisme				TOTAL
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	
DOMAINE 1 - PRODUIRE ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE DES TERRITOIRES CLASSES EN PARC NATIONAL	798 836,81 €	327 161,53 €	0,00 €	70 000,00 €	1 195 998,34 €
DOMAINE 2 – PROTÉGER ET RESTAURER UN PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER EXCEPTIONNEL	801 337,86 €	249 504,36 €	0,00 €	0,00 €	1 050 842,22 €
DOMAINE 3 – ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1 025 432,35 €	278 473,12 €	0,00 €	0,00 €	1 303 905,47 €
DOMAINE 4 – FAIRE CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ET ACCUEILLIR LES VISITEURS	1 037 437,41 €	350 014,18 €	0,00 €	0,00 €	1 387 451,59 €
DOMAINE 5 - PILOTER LA POLITIQUE DES PARCS NATIONAUX	413 674,41 €	160 625,97 €	250 000,00 €	0,00 €	824 300,38 €
DOMAINE 6 – GERER L'ETABLISSEMENT PUBLIC	925 390,17 €	515 484,16 €	0,00 €	1 798 091,93 €	3 238 966,26 €
<b>Total</b>	<b>5 002 103,01 €</b>	<b>1 881 263,32 €</b>	<b>573 139,15 €</b>	<b>1 868 091,93 €</b>	<b>9 001 464,26 €</b>

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme			TOTAL
	Subventions de l'Etat	Ressources fiscales	Autres subventions	
Ministère de l'Écologie	6 343 612,00 €			6 343 612,00 €
DRAC			50 000,00 €	50 000,00 €
Redevances DSP			10 000,00 €	10 000,00 €
Remboursement CUI			10 000,00 €	10 000,00 €
Reprise sur provision et amortissement			720 770,29 €	720 770,29 €
<b>Total</b>	<b>6 343 612,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>7 134 382,29 €</b>



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

TABLEAU 5  
Plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	decembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	2 730 873,85 €	4 124 320,32 €	3 664 146,00 €	2 606 200,79 €	1 740 200,79 €	2 526 103,79 €	1 738 103,79 €	928 103,79 €	259 403,79 €	1 237 306,79 €	690 197,79 €	97 197,79 €	1 205 100,79 €
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
Recettes budgétaires globalisées	1 660 132,35 €	57 902,28 €	0,00 €	2 000,00 €	1 635 903,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 587 803,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 587 903,00 €	6 540 743,63 €
Subvention pour charges de service public	1 585 903,00 €				1 585 903,00 €			2 000,00 €	1 585 903,00 €			2 000,00 €	6 343 612,00 €
Autres financements de l'état				2 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €				60 000,00 €
Autres financements de l'état													0,00 €
Fiscnalité affectée													119 239,58 €
Autres financements publics	72 069,60 €	47 169,88 €									5 000,00 €		17 882,05 €
Recettes propres	2 159,75 €	10 732,30 €											
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>													
Financements de l'état fléchés													
Autres financements publics fléchés													
Autres recettes fléchées													
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : encasements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA encaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	1 660 132,35 €	57 902,28 €	0,00 €	2 000,00 €	1 635 903,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 587 803,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 587 903,00 €	6 540 743,63 €
<b>DECAISSEMENTS</b>													
Depenses liées à des recettes globalisées	288 885,88 €	518 076,60 €	1 057 945,21 €	868 000,00 €	850 000,00 €	790 000,00 €	810 000,00 €	670 700,00 €	610 000,00 €	547 109,00 €	598 000,00 €	480 000,00 €	8 066 516,69 €
Personnel	217 179,77 €	372 024,27 €	550 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €	500 000,00 €	470 700,00 €	440 000,00 €	402 109,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	5 002 013,04 €
Conciernement	49 506,11 €	146 052,33 €	250 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €	110 000,00 €	120 000,00 €	95 000,00 €	80 000,00 €	2 150 558,44 €
Intervention				25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €		300 000,00 €
Investissement			257 945,21 €	143 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €		53 000,00 €		613 945,21 €
<b>Depenses liées à des recettes fléchées</b>													
Personnel													
Conciernement													
Intervention													
Investissement													
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :													
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>B. TOTAL</b>	288 885,88 €	518 076,60 €	1 057 945,21 €	868 000,00 €	850 000,00 €	790 000,00 €	810 000,00 €	670 700,00 €	610 000,00 €	547 109,00 €	598 000,00 €	480 000,00 €	8 066 516,69 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	1 371 246,47 €	3 606 243,72 €	2 606 200,79 €	1 740 200,79 €	850 000,00 €	738 103,79 €	928 103,79 €	259 403,79 €	977 803,00 €	690 197,79 €	97 197,79 €	1 205 100,79 €	-1 525 773,06 €
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	4 124 320,32 €	3 664 146,00 €	2 606 200,79 €	1 740 200,79 €	2 526 103,79 €	1 738 103,79 €	928 103,79 €	670 700,00 €	1 237 306,79 €	690 197,79 €	97 197,79 €	1 205 100,79 €	-320 612,27 €

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



TABLEAU 5  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	2 730 873,85 €	4 124 320,32 €	3 664 146,00 €	2 606 200,79 €	1 740 200,79 €	2 526 103,79 €	1 738 103,79 €	928 103,79 €	259 403,79 €	1 237 306,79 €	690 197,79 €	97 197,79 €	1 205 100,79 €
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
Recettes budgétaires globalisées	1 660 132,35 €	57 902,28 €	0,00 €	2 000,00 €	1 635 903,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 587 903,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 587 903,00 €	6 540 743,63 €
Subvention pour charges de service public	1 585 903,00 €				1 585 903,00 €				1 585 903,00 €			1 585 903,00 €	6 343 612,00 €
Autres financements de l'Etat				2 000,00 €	50 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €			2 000,00 €	60 000,00 €
Fiscalité affectée													0,00 €
Autres financements publics	72 069,60 €	47 169,98 €											119 239,58 €
Recettes propres	2 159,75 €	10 732,30 €									5 000,00 €		17 892,05 €
<b>Recettes budgétaires flechées</b>													
Financements de l'Etat flechés													
Autres financements publics flechés													
Autres recettes flechées													
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : encasements en capital													
Opérations gérées en comptes de liers :													
- TVA encasée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de liers - encasements													
- Autres encasements d'opérations gérées en comptes de liers													
<b>A. TOTAL</b>	1 660 132,35 €	57 902,28 €	0,00 €	2 000,00 €	1 635 903,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 587 903,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 587 903,00 €	6 540 743,63 €
<b>DECAISEMENTS</b>													
Dépenses liées à des recettes globalisées	268 685,88 €	518 076,60 €	1 057 945,21 €	868 000,00 €	850 000,00 €	790 000,00 €	810 000,00 €	670 700,00 €	610 000,00 €	547 109,00 €	598 000,00 €	480 000,00 €	8 066 516,69 €
Personnel	217 179,77 €	372 024,27 €	550 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	450 000,00 €	500 000,00 €	470 700,00 €	440 000,00 €	402 109,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	5 002 013,04 €
Fonctionnement	49 506,11 €	146 052,33 €	250 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	200 000,00 €	110 000,00 €	120 000,00 €	95 000,00 €	80 000,00 €	2 150 558,44 €
Intervention													
Investissement			257 945,21 €		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
Dépenses liées à des recettes flechées				143 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €		53 000,00 €		613 945,21 €
Personnel													
Fonctionnement													
Intervention													
Investissement													
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de liers :													
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de liers - décaissements													
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de liers													
<b>B. TOTAL</b>	268 685,88 €	518 076,60 €	1 057 945,21 €	868 000,00 €	850 000,00 €	790 000,00 €	810 000,00 €	670 700,00 €	610 000,00 €	547 109,00 €	598 000,00 €	480 000,00 €	8 066 516,69 €
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	1 391 446,47 €	-460 174,32 €	-1 057 945,21 €	-868 000,00 €	-785 903,00 €	-788 000,00 €	-810 000,00 €	-668 700,00 €	-67 903,00 €	-547 109,00 €	-593 000,00 €	-1 107 903,00 €	-1 525 773,06 €
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	4 124 320,32 €	3 664 146,00 €	2 606 200,79 €	1 740 200,79 €	1 738 103,79 €	1 738 103,79 €	928 103,79 €	259 403,79 €	1 237 306,79 €	690 197,79 €	97 197,79 €	1 205 100,79 €	-320 672,27 €

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier



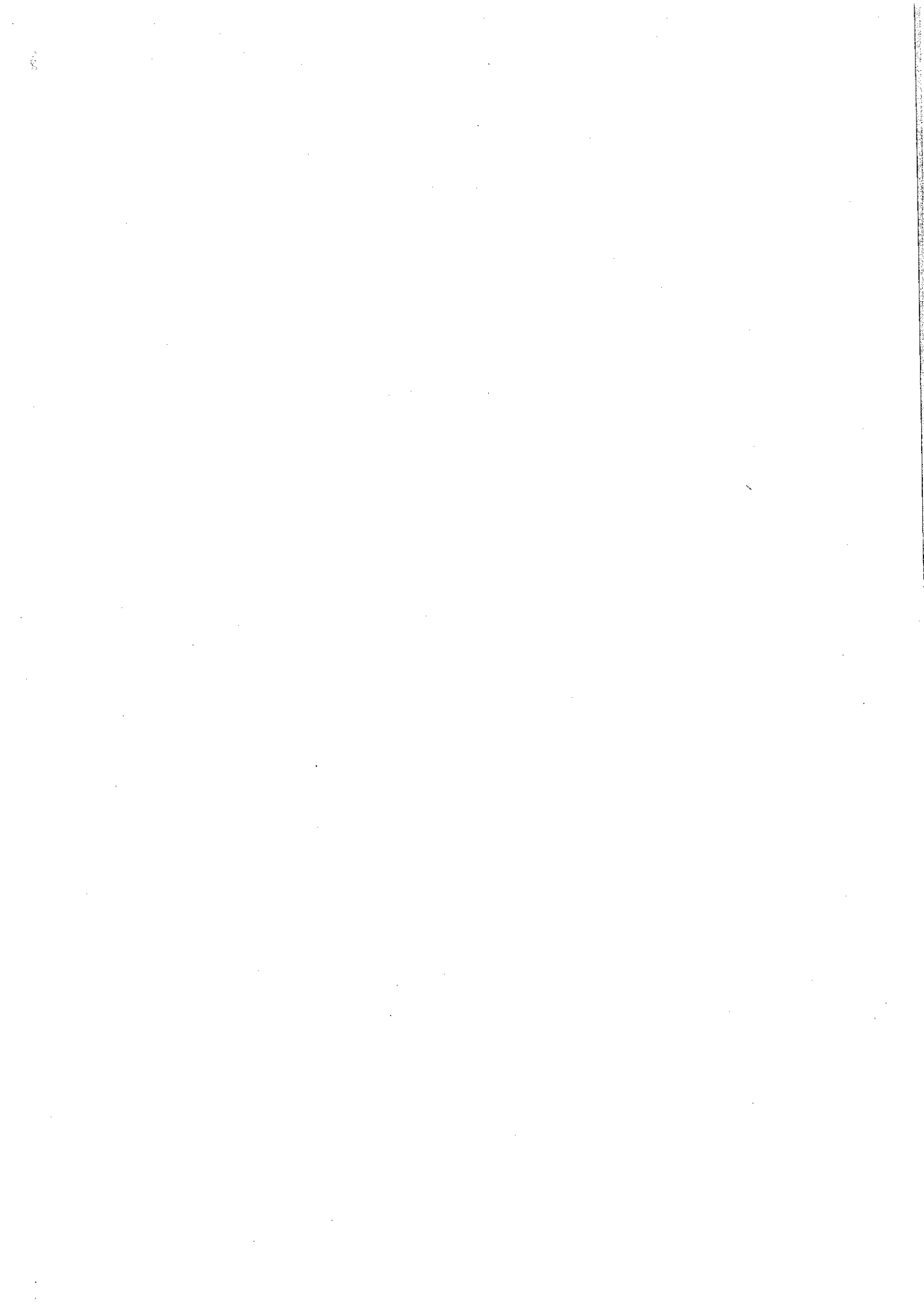


TABLEAU 6  
Opérations pluriannuelles par nature - prévision

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision N										Prévision N-1 et suivantes							
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	AE prévues en N-1	CP prévus en N-1	AE prévues en N-2	CP prévus en N-2	CP prévus > N-2		
Réhabilitation du siège	Personnel	1 100 000	1 100 000	100 350	999 650														
	Fonctionnement	1 100 000	1 100 000	100 350	999 650														
	Investissement																		
	Total Op.1	1 100 000	1 100 000	100 350	999 650		999 650	0	0	400 000	400 000	0	700 000	0	0	0	0	0	0
Op.2	Personnel																		
	Fonctionnement																		
	Investissement																		
	Total Op.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	1 100 000	1 100 000	100 350	999 650	0	999 650	0	0	400 000	400 000	0	700 000	0	0	0	0	0	0

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision N			Prévisions en N-1 et suivantes		
		(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Op. 1	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.1	0	0	0	0	0	0
Op. 2	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
	Total Op.2	0	0	0	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements publics	0	0	0	0	0	0
	Ss total autres financements	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et autres recettes fléchés

FB







**TABLEAU 8**  
**Résultat prévisionnel et tableau de financement agrégés**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel agrégé**

	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)		exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
<b>CHARGES</b>				<b>PRODUITS</b>			
Personnel				Subventions de l'Etat			
				Ressources fiscales			
				Autres subventions			
				Autres ressources			
Fonctionnement autre que les charges de personnel							
Intervention (le cas échéant)				<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>							

**Tableau de financement prévisionnel agrégé**

	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)		exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
<b>EMPLOIS</b>				<b>RESSOURCES</b>			
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement			
Investissements				Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>			
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			



**TABLEAU I**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES			RECETTES		
	Montants				
	AE	CP			
Personnel	5 002 109	5 002 109	7 134 382	<b>Recettes globalisées</b>	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	963 847	963 847	6 343 612	Subvention pour charges de service public	
			60 000	Autres financements de l'Etat	
				Fiscalité affectée	
Fonctionnement	1 054 503	2 100 000	10 000	Autres financements publics	
			200 000	Recettes propres	
			520 770	Reprise amortissement provision	
Intervention	250 000	300 000	-	Reprise provision	
			-		
			-	<b>Recettes fléchées*</b>	
Investissement	47 000	613 000	-	Financements de l'Etat fléchés	
			-	Autres financements publics fléchés	
			-	Recettes propres fléchées	
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>6 353 612</b>	<b>8 015 109</b>	<b>7 134 382</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>	
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>-</b>		<b>880 727</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>	







**TABLEAU II**  
Equilibre financier

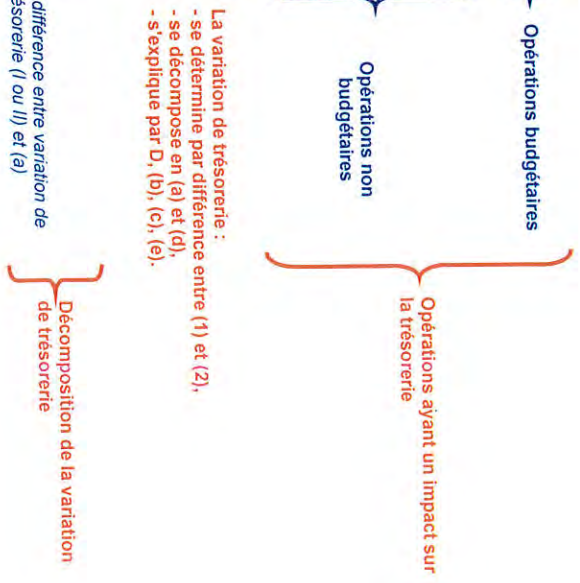
**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS (utilisation des financements)		FINANCEMENTS (couverture des besoins)	
	880 727	-	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
		Nouveaux emprunts (b2)	
Remboursements d'emprunts (b1)			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1) (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (e2) (non budgétaires)	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>880 727</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>	<b>880 727</b>
		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***	-
		dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	880 727
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>880 727</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>	<b>880 727</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"



**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 06-2015**

**Approuvant les indemnités du Président pour 2015**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 20 avril 2007 fixant le plafond de l'indemnité pouvant être allouée aux présidents des conseils d'administration des établissements publics des parcs nationaux ;

Vu la résolution 16-2011 du 1er juin 2011 portant élection du président du Conseil d'administration ;

Vu le calendrier de mobilisation du président de l'établissement public du parc national pour 2015 tel que prévu par l'article 2 de l'arrêté interministériel du 20 avril 2007 modifié ;

Sur proposition du directeur de l'établissement public du parc national ;

Décide :

Article 1 : Le montant annuel de l'indemnité allouée au président du conseil d'administration de l'établissement public pour l'année 2015 est fixé à :

16.27% x 45 617,63 € (traitement annuel de l'indice brut terminal) = 7 421,99 €.

Article 2 : Le versement de cette indemnité est mensuel.

Article 3 : Lorsque plusieurs présidents élus se succèdent en cours d'année, le montant fixé à l'article 1<sup>er</sup> est versé au prorata de la durée d'exercice des fonctions de chaque président.

Article 4 : Le directeur de l'établissement public du Parc national est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**





**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 07-2015**

**Avis sur le projet de SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée pour 2016-2021**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu l'article L. 331-3 III du Code de l'Environnement, qui prévoit notamment que les documents de planification, d'aménagement et de gestion de ressources naturelles relatifs à l'eau sont soumis pour avis au parc national et doivent être compatibles avec sa charte,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la demande d'avis en date du 12 décembre 2014 du Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée sur le projet de SDAGE 2016-2021 de ce bassin,

Vu les documents accompagnant cette demande, comprenant :

- le projet de SDAGE 2016-2021 et son volume de documents d'accompagnement,
- le rapport d'évaluation environnementale,
- l'avis de l'autorité environnementale,
- le projet de programme de mesures 2016-2021.

Vu le rapport présenté par le Directeur,

Sur proposition du Président,

Décide :

Article 1 : approuve l'analyse du projet présentée par le Directeur et jointe en annexe.

Article 2 : constate, au regard des documents présentés, que le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 est compatible avec la Charte du Parc national du Mercantour et que les dispositions du SDAGE et les objectifs et orientations de la Charte se complètent pour partie.

Article 3 : émet un avis favorable sur le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, tout en demandant que les recommandations suivantes soient intégrées dans le document final :

- que la préservation des têtes de bassin soit davantage prise en compte et développée ;
- que la qualité environnementale et l'action des Parcs nationaux soient davantage mises en avant, car elles contribuent au bon état des eaux à l'aval. A ce titre il convient notamment d'ajouter le site « Le Mercantour » à la carte du réseau Natura 2000 et de reconnaître le Parc national du Mercantour comme un territoire de référence, permettant la recherche et l'expérimentation ;
- que la vulnérabilité de la ressource en eau dans le Mercantour soit mieux prise en compte par la réduction des impacts des activités humaines ;
- que la vulnérabilité du Mercantour pour l'enjeu biodiversité soit affichée dans le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

A Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**



## Annexe :

### **Analyse du Parc national du Mercantour concernant le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 sur son territoire (cœur et aire d'adhésion)**

Le territoire du Parc national du Mercantour (cœur et aire d'adhésion) inclut une partie des bassins versants de l'Ubaye, du Haut-Verdon, du Haut-Var et de ses affluents (Cians, Tinée, Vésubie), ainsi que de la Roya-Bévéra.

#### **Compatibilité SDAGE / Charte du PNM**

Le tableau d'analyse ci-après établit les correspondances entre ces deux documents de planification, pour le cœur de parc et pour l'aire d'adhésion.

Dans la continuité du SDAGE en vigueur, **le projet de SDAGE 2016-2021 et ses documents d'accompagnement apparaissent compatibles avec la charte du Parc national du Mercantour approuvée par le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012.**

En effet, les différentes orientations fondamentales du SDAGE, la définition d'objectifs de bon état des eaux ainsi que les mesures proposées pour y répondre vont dans le sens de la préservation des milieux aquatiques. A ce titre, ils concourent pour partie aux objectifs de protection de la zone cœur du Parc national du Mercantour, ainsi qu'aux orientations de développement durable de l'aire d'adhésion.

Parmi les plus importants à souligner :

- Une prise en compte accrue des enjeux liés au changement climatique avec une nouvelle orientation fondamentale dédiée (OF0) ;
- L'ensemble des propositions concernant la préservation des zones humides (6B) ;
- La disposition 6C-05 « Mettre en œuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence » ;
- Dans son orientation 5A, le projet de SDAGE intègre bien les enjeux liés au développement de l'assainissement non collectif ou semi-collectif présents en zone rurale d'altitude ;
- Une prise en compte accrue de l'impact des éclusées par rapport au SDAGE précédent.

Par ailleurs, sous-jacente à l'ensemble de ces dispositions, il faut rappeler l'importance du respect de la réglementation existante - notamment en matière de débits réservés ou de légalité des prélèvements - afin que les objectifs du SDAGE puissent être atteints.



Charte du Parc	SDAGE
Objectifs de protection – Zone Coeur	Orientations fondamentales
Objectif II – Protéger l'image du parc et promouvoir l'écoresponsabilité des activités s'exerçant dans le cœur	OF 0 – S'adapter aux effets du changement climatique OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques OF 5 – Lutter contre les pollutions en mettant l'accent sur la pollution par les substances dangereuses et la protection de la santé OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Objectif XI – Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine	OF 0 – S'adapter aux effets du changement climatique OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques OF 5 – Lutter contre les pollutions en mettant l'accent sur la pollution par les substances dangereuses et la protection de la santé OF 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Objectif VI – Garder l'aspect naturel des paysages – cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets, - les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux	OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques OF 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Orientations de développement durable – Aire d'adhésion	Orientations fondamentales
Orientation 2 – Préserver les milieux naturels et les espèces	OF 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides
Orientation 4 – Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes	OF 0 – S'adapter aux effets du changement climatique OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques OF 5 – Lutter contre les pollutions en mettant l'accent sur la pollution par les substances dangereuses et la protection de la santé OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
Orientation 9 – Préserver l'eau comme un bien commun, rare et précieux	OF 0 – S'adapter aux effets du changement climatique OF 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité OF 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques OF 3 – Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement OF 4 – Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau OF 5 – Lutter contre les pollutions en mettant l'accent sur la pollution par les substances dangereuses et la protection de la santé OF 6 – Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides OF 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

FB





## Les têtes de bassin

Etant donnée la grande importance – soulignée par les différents Parcs nationaux du Bassin et Parcs Nationaux de France - accordée au principe de non dégradation des masses d'eau en bon état, le projet de SDAGE 2016-2021 devrait être plus ambitieux concernant les milieux dits de « têtes de bassin versant », dont la vulnérabilité peut être forte en altitude.

En effet, les têtes de bassin versant présentent des intérêts en matière de biodiversité, de qualité et de quantité d'eau, de préservation de l'état écologique des milieux, de réduction du risque inondation et de valeurs esthétiques ou scientifiques. De par leur position clé dans le réseau hydrographique, ces milieux remplissent un certain nombre de services écologiques qui conditionnent le fonctionnement des hydrosystèmes situés en aval : rôle hydrologique, rôle hydromorphologique, rôle trophique, fonction épuratrice, régulation thermique, rôle pour la biodiversité des réseaux hydrographiques.

En dépit de leurs nombreux services écologiques, les têtes de bassin sont très vulnérables aux perturbations du milieu (faible capacité de résilience), vulnérabilité qui risque d'augmenter au regard du changement climatique. Les pressions anthropiques pouvant s'exercer sur ces milieux sont variées et le plus souvent saisonnières : activité agricole et pastorale, activité forestière, aménagement de l'espace (urbanisation, station de ski, équipements touristiques...), exploitation hydroélectrique. Les répercussions de ces activités sont multiples : pollutions diffuses (domestique, agricole), dérivations, drainage, chenalisation, suppression des ripisylves, prélèvements, dégradation des habitats... Ces dégradations souvent ponctuelles continuent de se faire de manière insidieuse, car ces petits ruisseaux ne sont pas reconnus comme tels par les riverains car moins identifiés dans le paysage.

Comme c'est le cas dans d'autres SDAGE (notamment SDAGE Adour-Garonne ou Loire-Bretagne) qui vont jusqu'à dédier une orientation fondamentale à cette problématique, il nous semblerait donc nécessaire dans le SDAGE Rhône-Méditerranée :

- de reconnaître le rôle des têtes de bassin dans le fonctionnement des hydrosystèmes à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée (principe de solidarité amont/aval) ;
  - de mieux prendre en compte leurs spécificités (vulnérabilité, patrimonialité, menaces) ;
  - de cibler les lacunes existantes et les besoins en termes de connaissance sur ces milieux ;
- pour aller dans ce sens, le travail sur les bioindicateurs, les indices fonctionnels et les méthodes associées mérite d'être poursuivi et encouragé pour qualifier au mieux ces têtes de bassin versant, en portant une attention particulière quant à leur efficacité et leur opérationnalité pour les milieux aquatiques montagnards ;
- d'assurer une gestion intégrée jusqu'aux sources ;
  - et d'engager des travaux de restauration sur les têtes de bassin dégradées par les interventions humaines (cf. LIFE 2009).

Ceci pourrait passer par :

- (i) l'ajout de dispositions relatives aux têtes de bassin dans les différentes orientations fondamentales du SDAGE actuel ; (ii) ou par la création d'une nouvelle orientation fondamentale dans l'orientation 6 « Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides », de type OF 6D : « Préserver les têtes de bassin » ; (iii) ou par la création d'une nouvelle orientation fondamentale de type SDAGE Adour-Garonne : « Développer une politique territoriale adaptée aux enjeux des zones de montagne » ; (iv) ou d'intégrer ce type de disposition dans l'orientation fondamentale 4 « Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau » ;
- l'ajout d'un paragraphe sur les têtes de bassin au 2. de l'annexe du SDAGE « Présentation détaillée des milieux superficiels et de leurs enjeux ». En effet, des paragraphes sont actuellement dédiés aux cours d'eau méditerranéens et aux cours d'eau en tresse (spécificité, vulnérabilité, menaces). Pour les têtes de bassin de montagne, ces milieux originaux sont de plus soumis à des pressions déphasées et ils présentent une hydrologie spécifique (étiage en hiver, prélèvements pour la neige de culture, plus forts prélèvements d'eau potable en période touristique hivernale...).



## La qualité environnementale des Parcs nationaux

Les parcs nationaux ne sont cités à aucun moment dans le SDAGE, alors que leurs objectifs vont dans le même sens et que le SDAGE doit être compatible avec les chartes des parcs nationaux. Les parcs nationaux ne peuvent certes être intégrés à la liste des zones protégées telles que définies en annexe VI-A de la directive cadre sur l'eau. Le parc national du Mercantour l'est indirectement par l'intermédiaire des sites Natura 2000 qui couvrent la totalité de son cœur et une partie de l'aire optimale d'adhésion. Les parcs nationaux devraient être malgré tout mieux mis en avant en tant que :

- territoires particuliers concentrant les réservoirs biologiques, possédant une réglementation visant la protection des patrimoines, y compris dans le domaine de l'eau et des ressources naturelles ;
- établissements publics œuvrant à la préservation des espèces et des milieux, dont les milieux aquatiques et des zones humides.

Un paragraphe supplémentaire dédié aux parcs nationaux pourrait être ajouté dans le SDAGE, pour présenter la compatibilité charte-SDAGE, affirmer la haute valeur patrimoniale des parcs nationaux et leur rôle en matière de réservoir biologique pour les milieux aquatiques, rappeler certaines exigences fortes, communes aux différentes chartes des parcs nationaux : principe de préservation, non dégradation, restauration de la naturalité des milieux aquatiques et des zones humides... Le SDAGE pourrait ainsi fixer les mêmes objectifs et obligations pour les milieux aquatiques des Parcs nationaux que pour ceux des zones inscrites au registre des zones protégées. Le bon état de toutes les masses d'eau, la conservation de ce bon état et, plus largement, le respect de toutes les normes et de tous les objectifs définis par la DCE à l'horizon 2021 pourraient ainsi être une obligation sur les « cœurs » des Parcs nationaux.

## Un territoire de recherche et d'expérimentation

Le Parc national du Mercantour, en tant qu'espace protégé à haute valeur patrimoniale, a également vocation à être un territoire de recherche et d'expérimentation. Il peut ainsi abriter des sites pilotes ou d'observatoire et il est déjà associé à certains projets tels que lacs-sentinelles. Enfin les parcs sont des lieux privilégiés d'expérimentation et de transfert d'expérience sur l'aspect économie et traitement des eaux en sites isolés.

## Le contexte de l'eau dans le Mercantour

Concernant le développement futur de la petite hydroélectricité, l'impact cumulé des ouvrages devrait être davantage pris en compte au sein de la disposition 6A-12 du projet de SDAGE. En effet, il semblerait judicieux que l'emplacement des futures installations hydroélectriques fasse l'objet d'une réflexion globale à l'échelle des bassins versants, qui intègre davantage le linéaire de masses d'eau d'ores et déjà soumis à un Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux en 2021 (RNAOE 2021) imputable à l'activité hydroélectrique dans ces bassins. En effet, sur le territoire du PNM, la majorité des masses d'eau présente une altération des régimes hydrologiques (dérivations, éclusées et marnage des plans d'eau) entraînant un RNAOE 2021.

Dans son orientation 5A, le projet de SDAGE intègre bien les enjeux liés au développement de l'assainissement non collectif ou semi-collectif présents en zone rurale d'altitude. Le respect des flux admissibles ainsi que la prise en compte des cours d'eau alpins et des têtes de bassin comme « particulièrement sensibles » sont primordiaux pour les futurs projets d'assainissement identifiés sur le territoire du PNM.





Le pastoralisme n'est pas cité en tant que tel dans le SDAGE. L'activité agricole est en revanche abordée sous différentes orientations fondamentales en fonction de ses répercussions sur l'eau et les milieux aquatiques ; ses dispositions ne traitent cependant que partiellement des conséquences potentielles de cette activité (ex : dégradation des habitats par piétinement et colmatage, enrichissement diffus du milieu et eutrophisation, rejets ponctuels difficiles à traiter tels que les eaux blanches, altération de la qualité de l'eau potable pour la consommation humaine...).

La problématique majeure posée par les sports d'eau vive (notamment la randonnée aquatique) est la destruction des habitats aquatiques et des frayères par piétinement, qui peuvent par conséquent impacter des espèces patrimoniales inféodées à ces derniers. Des suivis précis sur cette thématique au regard des connaissances actuelles pourraient être proposés afin de mieux en comprendre les éventuels impacts.

Les impacts liés aux domaines skiables ne sont envisagés que sous l'aspect quantitatif dans le SDAGE. Toutefois, les additifs rajoutés dans l'eau des canons à neige constituent des « substances dangereuses » qui devraient être considérées à ce titre pour l'évaluation du bon état chimique des masses d'eau dans le SDAGE.

L'identification des réservoirs biologiques d'ici 2021 pourrait s'appuyer sur les données naturalistes du PNM, notamment concernant le torrent de Mollières, affluent de la Tinée dont le bassin versant de 60 km<sup>2</sup> est intégralement en cœur de parc et abrite des zones humides remarquables. Les adoux ou groupes d'adoux pourraient également être intégrés comme réservoirs biologiques des très petites masses d'eau.

### La carte du réseau Natura 2000

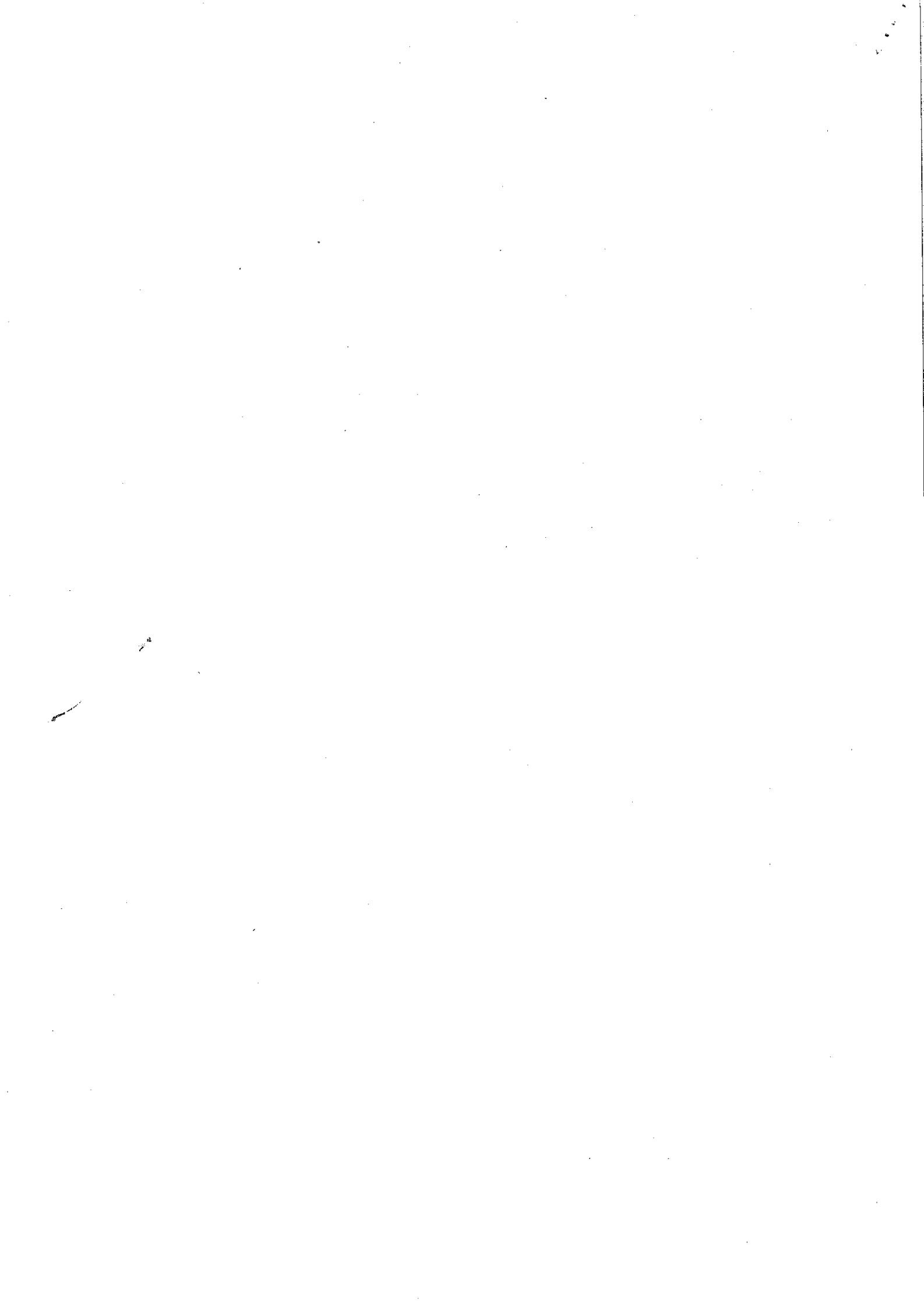
La zone cœur du Parc national du Mercantour est une zone NATURA 2000 (ZSC/ZPS), caractérisée par la présence d'habitats d'intérêt communautaire liés aux zones humides :

- Rivières alpines et leur végétation ripicole herbacée (Code UE 3220)
- Rivières alpines et leur végétation ligneuse à Saule drapé (Code UE 3240)
- Rivières alpines et leur végétation ligneuse à Myricaire germanique (Code UE 3230)
- Tourbières hautes actives (Code UE 7110)
- Tourbières basses alcalines (Code UE 7230)
- Fourrés de saules subarctiques (Code UE 4080)
- Mégaphorbiaies alpines et subalpines (Code UE 6432)
- Formation pionnière alpine du Caricion bicolori-atrofuscae (Code UE 7240)

Dans les cartes du document d'accompagnement, ce site n'apparaît pas sur les cartes du registre des zones protégées.

### Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Dans le cadre du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, la vulnérabilité du territoire Mercantour pour l'enjeu biodiversité a été sous-évaluée. Comme indiqué sur la carte 0-C, la conduite d'études plus précises serait à réaliser sur le territoire du PNM, et plus largement sur le bassin méditerranéen.



**Conseil d'Administration**

**Séance du 16 mars 2015**

**Résolution n° 08-2015**

**Désignations au Comité de sélection paritaire**

Le Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié en séance du 3 juillet 2009 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu la résolution 16-2011 du 1er juin 2011 portant élection du président du Conseil d'administration ;

Sur proposition du Président,


Décide :

Article unique : Les administrateurs suivants sont désignés pour participer au comité de sélection paritaire prévu par l'article L.331-8 du code de l'environnement :

- M. Charles-Ange GINESY
- Mme Josiane BORGOGNO

Fait à Nice, le 16 mars 2015

Le Président  
du Conseil d'administration



**Fernand BLANCHI**

Le Directeur  
du Parc national



**Alain BRANDEIS**